
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 26 février 2018

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 16 heures 16 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de *Villeurbanne*.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET – M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Sarah SULTAN - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - Mme Dominique BALANCHE – M. Damien BERTHILIER - Madame Christelle GACHET – M. Jonathan BOCQUET – Mme Laura GANDOLFI - Mme Myriam GROS-IZOPET - M. Alain BRISSARD - Mme Pascale CROZON - M. Jean-Paul CHICH - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - M. Pascal MERLIN - Mme Djamila GHEMRI – M. Hector BRAVO - M. Yann CROMBECQUE - M. Frédéric VERMEULIN - Mme Yasmina SALHI - M. Ikhlef CHIKH – M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Martine MAURICE - Mme Virginie PANICO – M. Hervé MOREL - M. Régis LACOSTE - M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Emmanuelle HAZIZA - Mme Michèle MOREL - M. Michel CASOLA - M. Stéphane PONCET - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Béatrice VESSILLER - Mme Zemorda KHELIFI - Mme Dominique ITRI - M. Mathieu SOARES

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Marc AMBROGELLY (pouvoir à M. Mathieu SOARES)

Mme Dany MONTTOIS (pouvoir à Mme Dominique BALANCHE)

M. Loïc CHABRIER (pouvoir à M. Prosper KABALO)

Mme Chantal ROUX (pouvoir à M. Hector BRAVO)

Mme Melouka HADJ-MIMOUNE (pouvoir à Mme Pascale CROZON)

M. Movsès NISSANIAN (en retard, pouvoir à M. Ikhlef CHIKH)

M. Olivier BAUD (absent)

Mme Chafia TIFRA (pouvoir à Mme Sarah SULTAN)

M. Jacky ALBRAND (absent)

Mme Samia BELAZIZ (pouvoir à M. Yann CROMBECQUE)

Mme Natalie PERRET (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à M. Ali Mohamed AHAMADA)

M. Olivier GLUCK (pouvoir à Mme Béatrice VESSILLER)

Mme Prune CHANAY (pouvoir à Mme Anne REVEYRAND)

- : -

M. LE MAIRE.- Je vous demande de vous installer, nous allons procéder à l'appel nominal.

(M. Soares procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Nous allons passer à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal. Auparavant, comme chaque fois, vous allez signer la feuille de présence qui va circuler dans vos travées.

Nous allons maintenant adopter le procès-verbal de la séance précédente du 21 décembre 2017. Je n'ai pas de demande d'intervention ? Je mets ce procès-verbal aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez été informés d'un certain nombre de décisions que j'ai prises par délégation en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui ne font pas l'objet de débat. C'est porté à votre connaissance.

Nous allons passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Je vous indique, comme c'est la coutume, que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 26 mars.

1 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 7 LOGEMENTS, 3 RUE FRANCIS DE PRESSENSÉ À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

2 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 12 LOGEMENTS, 7-9 PLACE DES MAISONS-NEUVES À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

3 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES DE VILLEURBANNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Sans doute les longs débats que nous avons eus lors de la séance précédente ont épuisé le sujet, au moins momentanément. Il y a une petite différence dans le versement des subventions, ce n'est pas le calcul du forfait mais simplement la façon de verser en deux temps. Vous l'avez noté si vous avez lu attentivement la délibération.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (43 pour - 6 contre - 4 abstentions) -

4 – MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2018

– M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention, l'une pour le groupe Les Républicains, M. Lacoste, et l'autre pour le groupe communiste, M. Bravo.

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire.

Dans l'hypothèse peu probable où les questions ne concerneraient pas la délibération, je voudrais quand même en dire quelques mots.

Simplement pour vous dire que c'est le complément de ce que nous avons fait lors du dernier Conseil Municipal, nous modifions les périmètres. C'est ce que nous faisons régulièrement, souvent tous les deux ans, pour adapter les périmètres scolaires à l'évolution démographique. Dans certains secteurs de Villeurbanne, la démographie scolaire augmente, dans d'autres, elle stagne voire diminue légèrement. C'est une façon de prendre en compte ces évolutions que de régulièrement modifier les périmètres scolaires.

J'ajoute que nous ferons pour la rentrée 2019 des modifications plus importantes puisque nous allons ouvrir l'école Rosa Parks définitive, nous allons bientôt lancer les travaux. Nous aurons retrouvé de la place dans l'ensemble des secteurs de Villeurbanne.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Lacoste, vous avez la parole pour quatre minutes, comme demandé en conférence des présidents.

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous présentez au vote de notre assemblée les modifications des périmètres scolaires pour la rentrée 2018 suite à l'augmentation des effectifs des écoles publiques de notre ville, à la création de nouvelles classes et à l'ouverture de groupes scolaires préfigurateurs.

Le paysage scolaire de Villeurbanne se transforme, se développe. L'école bouge !

En revanche, pour les rythmes scolaires, c'est le statu quo !

Par son décret du 27 juin 2017, le ministre de l'Éducation nationale a rendu possible un retour à la semaine de 4 jours pour les écoles primaires. Cette mesure pouvait être appliquée dès la rentrée 2017. Des communes comme Nice, plus grande que Villeurbanne, et d'autres comme Oullins et Pierre Bénite de la métropole ont décidé le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017.

Une semaine de 4 jours et demi qui coûte de plus en plus cher au budget municipal (plus de 2,5 M€), avec la baisse des dotations de l'État voulue par le gouvernement Macron. Ce sont les contribuables villeurbannais et les parents d'élèves qui mettent la main à la poche.

En 2013, vous étiez un des premiers à annoncer la mise en place de la réforme Peillon

dans notre commune, pour ensuite décider, dans un rétropédalage devenu célèbre, le report après les élections municipales de 2014.

Monsieur le Maire, vous avez annoncé dès le début du mois de juin dernier votre refus de revenir sur la réforme des rythmes scolaires.

Depuis, un mouvement irréversible de remise en cause de la semaine de 4 jours et demi s'est emparé des grandes villes comme des communes rurales. À la rentrée 2018, une grande majorité des enfants scolarisés dans le primaire le seront dans le cadre de la semaine de 4 jours. La Ville de Lyon vient de décider, comme de nombreuses communes de l'agglomération, l'abandon de la semaine de 4 jours et demi.

À Villeurbanne, rien ne change pour la rentrée 2018. Difficile pour la majorité socialiste d'abandonner la réforme Peillon après avoir vanté ses mérites pendant des années.

Le scénario est toujours le même, que ce soit pour l'armement de la police municipale ou la mise en place d'un réseau de vidéosurveillance à Villeurbanne. Refus affirmé lors des campagnes électorales, devant nos demandes répétées en Conseil Municipal ou lors de la défense par Jean-Wilfried Martin de notre vœu pour l'armement de notre police municipale, ici même il y a trois ans !

L'idéologie prime toujours sur l'intérêt des Villeurbannais !

En réalité, comme pour l'armement de la police municipale et les caméras, vous allez revenir à la semaine de 4 jours... mais en 2019 ! Encore une année perdue pour les enfants, les familles et les enseignants.

Vous jouez la montre en organisant une pseudo-concertation en faisant appel à des experts universitaires pour réfléchir sur les rythmes scolaires. Depuis cinq ans, tout a été dit sur les rythmes scolaires par les partisans comme les opposants, dans les médias, les colloques ou les revues spécialisées. Le temps de la réflexion est derrière nous, les familles comme les enseignants attendent des décisions pour la rentrée 2018 !

Les vrais experts existent à Villeurbanne, ce sont les enseignants et les parents des 13 000 enfants scolarisés dans notre ville, les experts du quotidien de l'école, de la scolarité et du bien-être des enfants. Ce sont eux qui doivent être consultés. Votre adjoint à l'éducation semble frileux devant une telle consultation.

Monsieur le Maire, nous vous demandons d'organiser une consultation des communautés éducatives, des enseignants et des parents d'élèves pour décider du maintien de l'organisation actuelle des rythmes scolaires ou d'un retour à la semaine de 4 jours dans les écoles publiques de Villeurbanne à la rentrée 2018.

Monsieur le Maire, n'ayez pas peur de la démocratie et du vote, donnez la parole aux Villeurbannais !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Je rappelle pour ceux qui ne le sauraient pas, parce qu'ils ne fréquentent peut-être pas suffisamment le Conseil Municipal, que les manifestations dans le public ne sont pas tolérées. Votre présence est la bienvenue mais ni les murmures de réprobation ni les applaudissements ne font partie de la tradition et même des règles

d'assemblée dans notre République. Je souhaiterais n'avoir pas à le rappeler lors de cette séance. Les premiers applaudissements m'ont permis de le dire.

Monsieur Lacoste, rien de nouveau sous le soleil avec vous. Vous êtes devenu célèbre dans notre enceinte à travers beaucoup de répétitions mais M. Berthilier va sans doute vous répondre.

Je donne la parole à Hector Bravo.

M. Hector BRAVO.- Merci Monsieur le Maire.

Pour répondre à M. Lacoste, c'est l'art de tout mélanger, la sécurité policière avec l'école, ce qui est quand même un symbole pour ne pas dire un symptôme de la droite où l'on confond sécurité et éducation.

Je crois que M. Lacoste est au-dessous de tout lorsqu'il parle d'éducation car les 4 jours par semaine sont un point singulier en France, il faut le savoir. Au niveau européen, tous les autres pays sont à plus de 4 jours, ils sont même à 5 jours (Allemagne, pays nordiques). Je crois que les 4 jours posent un vrai problème pour les familles, ne serait-ce que pour garder les enfants les mercredis, notamment pour les mères qui sont obligées souvent de prendre un 80 % pour garder les enfants et qui sont dans l'impossibilité de pouvoir assumer un emploi à plein temps.

Par ailleurs, je voudrais aussi rappeler que les études qui ont été faites nous démontrent déjà largement que les enfants sont beaucoup plus épanouis lorsqu'ils peuvent participer à des activités extrascolaires que la municipalité peut leur offrir pour un prix tout à fait accessible et abordable. Ils ont accès au sport, à la culture, à un nombre d'activités qui leur permettent un champ d'ouverture beaucoup plus large que ce que peut offrir une semaine organisée sur 4 jours seulement.

Personnellement, je serais même pour une semaine à 5 jours, ceci avec le même nombre d'heures à l'année, mais en ayant aussi des activités journalières à l'extérieur parce que, aujourd'hui, une épidémie vient d'apparaître, que l'on observe depuis quelques années : l'épidémie de la myopie. On n'en parle peut-être pas assez. Il s'avère que, pour combattre cette épidémie de la myopie, seule l'activité à l'extérieur est préconisée par les médecins d'au moins deux heures par jour.

En France, les personnes atteintes de la myopie représentent 50 % de la population et, génétiquement, elle ne concernerait que 3 % de la population. Dans d'autres pays, on atteint des seuils de 80 %. Travailler la question des enfants, particulièrement en bas âge, ayant des activités à l'extérieur de plus de deux heures permettrait de combattre la myopie. À Villeurbanne, nous devons aussi aborder cette question avec un peu plus d'intérêt.

Merci.

M. LE MAIRE.- Pour la myopie, j'ai bien compris, mais le mot d'épidémie est en général associé à des atteintes microbiologiques ou virales. Excusez-moi de faire un peu la leçon. J'ai bien compris ce que vous vouliez dire, c'est-à-dire que la pratique de la lecture, en tout cas d'avoir des yeux posés sur un environnement proche, peut conduire à des troubles comme la myopie, mais l'épidémie, c'est autre chose, me semble-t-il.

M. Hector BRAVO.- J'ai repris le texte du vocabulaire sorti par les journalistes qui parlent d'épidémie. Effectivement, les ophtalmologues ne parlent pas d'épidémie même si on peut l'entendre non seulement par le côté viral mais aussi par le côté de la maladie qu'elle engendre.

M. LE MAIRE.- C'est une extension du mot. On s'en tient là.

M. Hector BRAVO.- Je vous conseille de regarder les études qui sont sorties sur la problématique de la myopie, elles ne concernent nullement la lecture de près ni la visualisation des écrans mais uniquement la quantité de lumière perçue par l'œil qui doit être le plus proche possible de celle d'une journée normale.

M. LE MAIRE.- Vous avez éclairé votre propos !

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire.

En tant que myope, je peux témoigner que l'on peut voir loin et ce sera l'un des éléments de ma réponse.

Je suis désolé, Monsieur Lacoste, je vais peut-être vous décevoir ce soir, je n'ai pas vraiment le cœur à polémiquer parce que je pense que nous sommes sur le débat pour lequel nous devons pouvoir prendre le temps d'échanger sereinement et je suis toujours un peu dépassé par le fait que, dans notre pays, ce soit un sujet de combat récurrent. Finalement, on ne se rend même plus compte de la réalité des choses et on est sur quelque chose d'irrationnel.

Je suis désolé mais, ce soir, je voulais avoir quelques mots pour tous les enfants qui, dans le monde, n'ont pas le loisir d'avoir ce type de débat, d'aller à l'école, avoir une pensée pour ce qui s'est passé ces dernières semaines où une centaine d'enfants ont été massacrés dans la Ghouta. Je pense que ce type de sujet mériterait que nous ayons davantage de mobilisation, les uns et les autres, parce que c'est quelque chose qui est aux portes de l'Europe, qui nous concerne et qui fait qu'en tant que citoyens, en tant que communauté éducative, nous devons nous sentir concernés.

Finalement, c'est un luxe que nous avons aujourd'hui d'aborder ce type de sujet quand on sait que le droit à l'éducation n'est pas garanti pour beaucoup d'enfants.

Pour répondre à votre question, j'appuierai évidemment ce qu'a dit Hector Bravo sur le débat franco-français dans lequel nous sommes. Effectivement, ce débat est réglé partout dans le monde, c'est-à-dire que c'est parfois 5, parfois 6 mais jamais 4 jours dans l'organisation des temps scolaires. Ce qui a été fait en 2013-2014 est quelque chose sur lequel nous étions convaincus et nous n'étions pas les seuls puisque tout cela partait d'un travail mené à l'époque de M. Chatel qui était sous Sarkozy. Jean-Michel Blanquer, à l'époque directeur général de l'enseignement scolaire, rappelait que le monde des adultes s'était entendu sur le monde des enfants. Il y avait un consensus à ce moment-là.

Il est difficile de tenir un consensus sur l'intérêt des enfants quand sa propre subjectivité d'adulte peut dépasser ce champ. Il y a quelque chose d'un peu irrationnel et notre responsabilité en tant qu'élus est de revenir à la rationalité.

En 2014, nous avons pris la position devant les électeurs et c'est à partir du programme que nous avons défendu, que nous avons mis en œuvre, depuis trois ans, une organisation des rythmes éducatifs qui permet d'être plus conforme à ce qui se pratique dans le monde. On a cité récemment Singapour pour l'enseignement des mathématiques où il y a 200 jours d'école par an quand la moyenne de l'OCDE est à 180 jours, et nous y sommes aujourd'hui avec 4 jours et demi. C'est 144 jours quand il y a 4 jours dans la semaine. Il faut bien prendre l'ampleur de l'enjeu qui est le nôtre et non pas saucissonner les débats. Tout cela est lié.

À ce moment-là, nous avons mis en place cette cinquième matinée, des activités périscolaires de qualité. Je crois qu'aujourd'hui la majorité des parents, en tout cas ceux qui fréquentent les activités périscolaires, en témoignent, les enfants eux-mêmes, et ce sont souvent les enfants qui ne veulent pas quitter ce périscolaire. Il convient de prendre le temps d'évaluer ce qui a été mis en place.

Nous aurions pu faire un autre choix, comme à Dijon. J'étais au téléphone avec ma collègue adjointe au maire de Dijon tout à l'heure, le maire de Dijon a dit qu'ils avaient pris une décision devant les électeurs en 2013 et qu'ils ne reviendraient pas dessus ; il a écrit à tous les parents d'élèves pour faire part de cette décision. Elle m'a dit que s'il y avait au maximum 10 courriers de parents qui étaient arrivés au maire, c'était un maximum, parce que ce débat est tranché, on continue et cela fonctionne bien.

C'est le choix qu'a fait Saint-Fons très proche de nous dans l'agglomération. Le sujet n'est pas remis sur le tapis.

Feyzin et Vénissieux font comme nous, décident de creuser les choses. Feyzin vient de décider de rester à 4 jours et demi après avoir consulté les parents. Il n'y a pas quelque chose qui serait évident et qui s'imposerait à nous.

Nous aurions pu faire un sondage sur 4 jours ou 4 jours et demi, nous aurions eu une réponse comme à Lyon qui n'est pas satisfaisante : 51 % des parents et des enseignants. On était sur les conseils d'école et on pourrait dire beaucoup des votes en conseils d'école qui, si on les agrégeait les uns les autres, ne donneraient peut-être pas le même pourcentage.

C'est très partagé en fait. Pour avoir satisfait une partie du public, on en a mécontenté d'autres et parfois beaucoup plus gravement. M. Bravo a parlé du travail des femmes, notamment le mercredi, c'est l'un des aspects. Les enfants les plus en difficulté, pour lesquels nous avons travaillé autour de la grande pauvreté à l'école, qui parle pour eux ? On ne règle pas cela à coups de sondage. C'est pour cette raison que je ne veux pas être dans la polémique. Monsieur Lacoste, si vous avez des propositions, n'hésitez pas à en faire part si c'est constructif, je m'adresse à tous les groupes, certains m'ont déjà fait part de leurs propositions. Vraiment, nous les prendrons en compte parce que nous allons prendre le temps et, pour prendre le temps, nous étions obligés de maintenir une organisation à la rentrée prochaine.

Je vous donne quelques éléments de calendrier mais nous allons les préciser dans les semaines qui viennent : nous avons retenu un prestataire qui nous accompagnera à la fois sur la partie concertation, réunions publiques, mais aussi sur la partie évaluative, sur la recherche parce que nous allons mobiliser la recherche, et nous allons donc prendre le

temps, en mars/avril, de définir une méthode avec l'ensemble de la communauté éducative.

Cela méritait bien de prendre ce temps-là parce que la méthode ne sera pas définie juste par la Ville mais avec tous ceux qui devront y participer.

Quand vous dites que les experts sont les enseignants et les parents, vous avez tout à fait raison, et c'est à ce titre qu'ils seront intégrés à la discussion mais aussi les agents municipaux que vous n'avez pas cités ou le secteur associatif et les enfants eux-mêmes. C'est quelque chose sur lequel nous mettrons vraiment l'accent.

Ensuite, en mai/juin, ce sera un travail d'évaluation de terrain, de questionnaires, d'enquêtes, d'observation, que nous ferons en particulier auprès des enfants et de toute la communauté éducative. Nous continuerons en septembre/octobre/novembre avec un temps conclusif sans doute à la fin de l'année pour prendre des décisions.

Là où je suis d'autant plus satisfait d'avoir pris la décision de maintenir l'organisation pour la rentrée prochaine, c'est que le ministère m'a confirmé la semaine dernière que la volonté était vraiment de pérenniser le fonds d'accompagnement des activités périscolaires pour les seules villes qui restent à 4 jours et demi. Il y aura une vraie différence entre les villes à 4 jours et demi et les villes à 4 jours. Si nous n'avions pas pris cette décision, à la rentrée prochaine, la Ville de Villeurbanne perdait 650 000 € de fonds de l'État qui vont pour les activités de nos enfants.

Je veux bien entendre que vous parlez de manière très générale de l'argent des contribuables mais là nous sommes dans le concret. Comment ferions-nous avec 650 000 € de moins ? Cela nécessite de prendre le temps de vérifier. De la même manière, le gouvernement est en train de travailler sur un plan mercredi mais il ne peut pas l'annoncer puisque la COG, la convention faite pour la CNAF, les moyens qui seront donnés à la CNAF, n'est pas encore arrêtée. On ne sait pas encore l'année prochaine quels seront les moyens mis sur le fameux plan mercredi. Le gouvernement confirme que ce plan financera non seulement ceux qui voudront mettre en place des choses le mercredi matin mais qu'il permettra aux villes à 4 jours et demi de renforcer les activités du mercredi après-midi. C'est une très belle opportunité pour développer ce qui est fait le mercredi après-midi à Villeurbanne.

Comment prendre les décisions sans avoir toutes les variables nationales qui sont en train d'être précisées et qui confortent les choix que nous faisons et prendre le temps de réfléchir avec toute la communauté éducative comme vous-même semblez le souhaiter ?

C'est une mauvaise polémique que vous nous faites là parce qu'il faut arriver à avoir du consensus, prendre le temps d'écouter nos concitoyens mais aussi avoir un certain nombre de convictions qui ne changent pas tous les trois ans. Peut-être se rendra-t-on compte, dans un ou deux ans, que ce que vous-même vous dites était une erreur. Je préfère ne pas être là à ce moment-là.

Comme j'ai vu que vous vous lanciez dans les élections municipales d'ores et déjà, je me permets un petit conseil : être dans le vent, c'est le destin des feuilles mortes et je crois que, de ce point de vue, nous savons maintenir un cap et écouter nos concitoyens et les enfants qui vraiment en ont bien besoin.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que c'est la rationalité qui nous guide et non pas l'idéologie comme le dit M. Lacoste à vau-l'eau en répétant cela pour toutes les décisions que nous prenons ici et tous les choix que nous sommes amenés à faire. Ce sont les plus idéologues qui s'adressent aux autres en disant qu'on fait de l'idéologie. C'est une pratique rhétorique habituelle que l'on peut entendre mais on peut aussi la dénoncer et c'est ce que l'on fait ici de différentes manières et que l'on fera encore sans doute pour d'autres délibérations, d'autres cas de figure que vous avez vous-même évoqués tout à l'heure.

J'ajouterai qu'au mois de décembre, nous avons reçu dans cette même salle l'ensemble des conseils d'école, les parents d'élèves. C'était une assemblée de plus de 100 à 150 personnes. Ces choses-là ont été dites, pas exactement comme aujourd'hui mais on a expliqué la démarche qui serait la nôtre en 2018. Des gens ont sans doute des avis différents mais la façon de faire et la méthode que nous avons proposées ont été très largement consensuelles, nous n'avons entendu personne s'en offusquer. Cela a même recueilli une assez large approbation, comme c'est le cas dans les conseils d'école. Je dis les conseils d'école parce que nous veillons au sein de la majorité municipale à faire en sorte que les élus désignés dans les conseils d'école y siègent, ce qui n'est pas toujours facile mais qui est rempli pour l'essentiel. Ce sont aussi des lieux de débat dans lesquels ces propos ont été rapportés, ils recueillent l'assentiment sur la méthode proposée. C'est bien de le rappeler aussi.

Je mets aux voix la délibération.

- Adopté à l'unanimité -

Merci.

5 – CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLÈGES NUMÉRIQUES ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE » AVEC L'ACADÉMIE DE LYON POUR L'ÉQUIPEMENT EN CLASSES MOBILES – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Bien que le nom soit « Collèges numériques », c'est une dénomination qui recouvre aussi les écoles primaires.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

6 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES POUR LEURS BIBLIOTHÈQUES ET CENTRES DOCUMENTAIRES (BCD) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

7 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT D’ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIFS POUR 2018 – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

8 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON POUR LA FONCTION D’INSPECTION EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ AU TRAVAIL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Madame Balanche, voulez-vous dire un mot en préalable ?

Mme Dominique BALANCHE.- Monsieur le Maire, je vous remercie mais je pense que la convention est assez lisible. Peut-être que Mme Zemorda Khelifi a une question autour de la santé. Je ne sais pas si c'est autour de la convention. J'attends le contenu de son intervention.

M. LE MAIRE.- Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Permettez-moi d’exprimer la position de mon groupe sur cette délibération relative à la fonction d’inspection en santé et en sécurité au travail.

Nous y attachons une attention car nous y voyons une portée symbolique particulière et politique forte compte tenu de l’actualité concernant la santé au travail des salariés.

La fonction publique n’est pas concernée par les ordonnances Macron relatives à la disparition des CHSCT au profit d’une instance unique de représentation du personnel, mais nul doute qu’avec les récentes annonces gouvernementales en matière de gestion du personnel dans la fonction publique, c’est bien une dégradation des conditions de travail que les agents connaîtront.

Pressions pour diminuer la masse salariale, suppression des temps improductifs, réorganisations en tout genre, charge mentale au travail accrue, explosion des troubles musculo-squelettiques (TMS) devenus première cause de maladies professionnelles indemnisées, explosion des cas de burn-out, etc. : tous ces phénomènes existent dans la plupart des secteurs de l’économie et des fonctions publiques. Le travail est de moins en moins une source d’épanouissement mais un facteur d’épuisement physique et psychique. Et au lieu d’y apporter une attention particulière afin de réduire ce phénomène, le gouvernement Macron a décidé d’y porter le coup de grâce par l’instauration d’une série de mesures allant à l’encontre de l’amélioration de la santé au travail.

Monsieur le Maire, le bien-être au travail des agents est un levier qualitatif majeur pour nos politiques. Coordonner les politiques et les services de santé publique et de santé au travail, renforcer les dispositifs de prévention des risques psychosociaux nous semblent des leviers d’action importants.

Et nous souscrivons bien évidemment au contenu de cette délibération et encourageons la Ville à aller au-delà.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Balanche, quelques mots ?

Mme Dominique BALANCHE.- Je vous remercie de me proposer d'intervenir sur les questions de conditions de travail et d'engagement de la collectivité à travers les différentes instances qui sont très engagées en termes de prévention, santé et bien-être au travail, ce qui est vraiment un travail qui a été mené depuis plusieurs années en créant différents dispositifs et en créant depuis, qui a été présenté dans le cadre du dernier CHSCT, le grand plan prévention santé au travail qui englobe l'ensemble des leviers : le sens du métier, les conditions, la prévention, les troubles musculo-squelettiques, les temps de prendre soin de soi, sa santé, la forme, les temps d'écoute. Nous avons vraiment décliné un plan de prévention de santé et de bien-être au travail. Nous l'avons même décliné en disant que ce n'était pas bien-être au travail, c'était se sentir bien dans son travail, ce qui est encore différent, nous sommes allés encore plus loin dans le concept.

Nous travaillons beaucoup avec l'intervention de différents professionnels, de structures extérieures qui nous accompagnent pour développer ce plan de prévention présenté dernièrement au CHSCT.

Je rappelle qu'au sein de la Ville, nous nous sommes dotés de deux gros dispositifs depuis un certain temps, dont le dispositif de prévention des risques psychosociaux qui a été encouragé puisque nous avons reçu différents prix de reconnaissance. Ce n'est pas qu'un temps d'écoute mais un plan d'accompagnement auprès des agents et des services pour mettre en place les outils nécessaires pour aller vers la résolution de ce qui génère éventuellement un stress, des conditions de travail. Donc nous avons été vraiment félicités par différents supports et par la presse.

Je pense que nous sommes vraiment dans une démarche d'aller au-delà des recommandations, nous allons vraiment au fond et nous continuons, même si le monde n'est pas parfait et que les uns et les autres nous agissons avec nos savoirs, nos envies et nos disponibilités mais, à ce jour, je pense qu'il y a peu d'agents qui n'ont pas eu un temps d'écoute, un temps d'accompagnement ou un temps pour trouver au sein de la collectivité un espace pour être compris.

Parfois le temps de l'accompagnement est plus long. Les mesures nécessaires pour répondre à tous les besoins, le calendrier de l'attente et de l'accompagnement ne sont pas toujours les mêmes mais nous arrivons à faire un travail, à mon avis, certainement très remarquable et je serai très contente de vous présenter le plan de prévention.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Balanche. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

9 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

10 – MODIFICATION DES MONTANTS DE L'INDEMNITÉ DE DÉPART VOLONTAIRE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- C'est une modification par rapport à une situation qui existait préalablement, cette indemnité de départ volontaire n'est pas une nouveauté. Je le rappelle parce que, comme dans l'actualité nationale, cette notion de départ volontaire a été évoquée, on pouvait faire la confusion avec ce dispositif qui existe depuis déjà quelques années.

Madame Balanche souhaite-t-elle dire un mot ou attend-elle que M. Morel s'exprime ?

Mme Dominique BALANCHE.- J'attends l'intervention de M. Morel.

M. LE MAIRE.- Nous attendons tous l'intervention de M. Morel, ne nous décevez pas !

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le sujet du départ volontaire est un sujet d'actualité puisque, comme vous venez de le dire, le gouvernement envisage de l'appliquer plus massivement à l'ensemble de la fonction publique.

Toutefois, nous avons été surpris par l'ampleur de la demande liée à cette disposition pour les collectivités territoriales : les demandes ont été, de 2015 à 2017, de 2, 3 puis de 9 respectivement.

Cela montre que ce type de disposition a un sens.

Plus généralement, combiné à d'autres mesures, cela pourrait aboutir à une réduction de la masse salariale de la fonction publique. Réduire de 10 % cette masse permettrait une économie de 28 Md€ tous les ans, soit plus du tiers du déficit budgétaire. Pour cela, il suffirait de demander à ceux qui le souhaitent de travailler un peu plus en durée hebdomadaire voire en nombre d'années en échange d'une augmentation de salaire. C'est ce qu'ont fait la plupart des pays qui aujourd'hui, en Europe, sont en bonne santé économique.

La Suède a même presque complètement supprimé le statut de fonctionnaire tout en conservant une action sociale bien meilleure qu'en France.

Naturellement, cela sous-entend une restructuration conséquente des services et notamment un usage intensif de la numérisation encore appelée dématérialisation.

Ce même mouvement de fond existe dans l'industrie par la dénomination industrie 4.0 avec une révolution numérique que la France ne doit pas manquer sauf à accepter un fort déclin, notamment au niveau du pouvoir d'achat.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Balanche ?

Mme Dominique BALANCHE.- Je pense que vous avez fait une belle prévision de la masse salariale sur les années futures en espérant que vous fassiez le bon choix. Pour l'instant, vous n'êtes pas en position de faire appliquer quelques mesures que vous préconisez, nous nous donnons rendez-vous à un autre moment.

Je ne peux rien vous dire d'autre à part qu'aujourd'hui, l'ensemble des agents qui sont ici présents dans leurs fonctions accomplissent dignement leurs missions et répondent largement aux besoins attendus. Les fonctionnaires ont leur place majeure dans notre organisation aujourd'hui et je les félicite de leur engagement au quotidien auprès des citoyens villeurbannais. Merci pour eux.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Balanche.

M. Morel développe sa vision de la société. Il la répète à chaque Conseil Municipal comme si c'était facile de réduire de 10 % dans la collectivité. Nous ne sommes pas tout à fait dans la situation des entreprises 4.0, une Ville, ce n'est pas une entreprise, et toutes les entreprises ne le font pas. Cela mériterait qu'on l'examine. Ce n'est pas la numérisation qui servira à tout justifier.

Maintenant, ce qui serait intéressant pour que votre propos ait un peu d'application, et Mme Balanche l'a dit à sa manière, ce serait que vous nous disiez où ces 10 % doivent être supprimés. Quand les délibérations arrivent pour la petite enfance, pour la police municipale, on vous entend tout voter avec enthousiasme, si ce n'est pas vous, ce sont vos frères, en tout cas ceux qui vous accompagnent ici. Nous avons toujours de la difficulté entre un discours général consistant à dire qu'il faut enlever 10 % et dire où on le fait, quels services publics sont concernés.

La modernisation du service public, Monsieur Morel, nous y pensons, nous la pratiquons, nous la mettons en œuvre, mais cela ne se fait pas en disant qu'on va enlever 10 %. La maîtrise de la masse salariale nous préoccupe, comme vous sans doute, mais nous avons d'autres méthodes pour y parvenir.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

11 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 9 abstentions) -

12 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - EST MÉTROPOLE HABITAT EMH - 11 RUE FRANÇOISE GIROUD - ALLÉE E-79 RUE LÉON BLUM – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Est-ce que M. Llung veut en dire un mot ? Non, il se contentera de répondre à M. Morel si besoin est.

Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Suite à ma question posée en commission sur les objectifs de performances énergétiques du logement social, vous avez bien voulu nous transmettre le référentiel « Habitat durable » de la Métropole. Nous remercions naturellement les services techniques.

Notre question va bien au-delà du rapport discuté aujourd'hui, elle concerne toutes les aides de la municipalité sur le logement social.

Si le référentiel « Habitat durable » traite de nombreuses généralités, il est précis sur la performance énergétique minimale requise, soit le niveau RT2012 qui exige une consommation inférieure à 50 kWh/m²/an.

En prenant pour base les statistiques du ministère, nous sommes aujourd'hui à une moyenne d'environ 150 kWh/m²/an, ce qui permet de considérer que nous atteindrons une réduction d'un facteur 3 pour ces logements neufs ou réhabilités.

Malheureusement et comme nous l'avons déjà dit, au rythme actuel, la rénovation et la construction du parc de logements n'atteindront cet objectif que d'ici 50 à 100 ans.

Ce qui est encore plus gênant, c'est que cet objectif est en dessous de l'objectif de la France à la COP 21 qui était de réduire d'un facteur 4 les émissions de CO₂ d'ici 2050.

Le compte n'y est pas ! Surtout si l'on prend en compte l'augmentation de la population et l'augmentation moyenne de la taille des appartements par habitant.

Certes des objectifs plus ambitieux nous coûteraient plus cher mais a-t-on vraiment l'intention de respecter les engagements de la COP 21 ? La question s'adresse certes au gouvernement mais aussi à la Métropole et à la Municipalité.

Enfin, pour les immeubles en situation précaire, nous pouvons réellement nous poser la question de l'intérêt d'essayer de les réhabiliter par rapport à une démolition/reconstruction. D'un point de vue de la consommation énergétique, l'intérêt est la démolition. Malheureusement, la démolition/reconstruction et les réhabilitations sont elles-mêmes consommatrices d'énergie. Cela explique en partie le fait que la France ne réduit plus ses émissions de CO₂, malgré tous les efforts faits.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Llung, quelques mots ?

M. Richard LLUNG.- Je suis un peu surpris de l'intervention de M. Morel, pas parce qu'il nous a habitués à des références mondiales, internationales et intergalactiques mais parce que ce n'est pas vraiment une adresse faite au Conseil Municipal, plutôt une déclaration d'intention de politique générale.

Après, c'est un choix. Ici, nous sommes dans une ville qui, par différentes actions, qui ne concernent pas que le logement mais toute la politique de développement durable, contribue aux objectifs généraux dans lesquels nous sommes. Nous sommes une pierre parmi d'autres pierres en France qui contribuent à des objectifs que nous souhaitons communs.

Nos dispositifs concernant les réhabilitations énergétiques que nous avons votées l'année dernière font partie des objectifs généraux. Chacun contribue là où il est.

Il y a vraiment deux options possibles, y compris dans la politique locale : soit de considérer que l'on fait des déclarations *urbi et orbi*, c'est le rôle d'autres grands personnages du monde, soit on considère que l'on fait l'action ici et maintenant, c'est-à-dire là où nous sommes, et dans sa propre responsabilité. C'est ce que nous essayons de faire. Beaucoup d'actions sont menées pour le logement, nous en parlons régulièrement.

Je ne peux rien vous dire de plus parce que votre adresse était plutôt de niveau ministériel et, comme vous l'avez remarqué, je ne suis pas ministre.

M. LE MAIRE.- Pas encore !

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

13 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - POSTE HABITAT - 128 AVENUE ROGER SALENGRO – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

14 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2017 – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- C'est un rapport que nous faisons maintenant chaque année, qui est nécessaire et obligatoire, qui permet de voir ce que l'on vend et ce que l'on achète.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) -

15 – BIEN SANS MAÎTRE - INCORPORATION AU DOMAINE COMMUNAL DE LA PARCELLE DE TERRAIN NON BÂTIE CADASTRÉE BE 354 SITUÉE 50 RUE DESCARTES – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Il y a eu une explication en commission pour expliquer cette dénomination bien particulière.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

16 – RÉAMÉNAGEMENT DU COURS ÉMILE-ZOLA « AVENANT N° 2 » À LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE VILLEURBANNE – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Il s'agit de la deuxième tranche, la partie située entre Lyon et le cours de la République pour faire simple, qui a déjà fait l'objet de beaucoup de concertation, dont une autre aura lieu au printemps.

Monsieur Didier VULLIERME pour en dire un mot ?

M. Didier VULLIERME.- C'est un deuxième avenant à cette convention de maîtrise d'ouvrage unique puisque nous avons fait une première convention et un premier avenant lors de la première tranche d'aménagement du cours Émile-Zola. Avec le programme pour la tranche située entre l'avenue Dutriévoz et la rue Hyppolite Khan, il est nécessaire de conventionner avec la Métropole pour régler les charges afférentes aux deux collectivités, notamment l'éclairage public, les jeux pour enfants, etc., pour la commune de Villeurbanne.

Effectivement, nous avons déjà eu pas mal de concertation sur ce projet, la dernière réunion publique date de fin juin 2017 au cours de laquelle nous avons présenté au cinéma le Zola le programme définitif de cet aménagement, avec de beaux espaces qui seront aménagés, je pense notamment à l'esplanade Sakharov, au square René Pellet où il y a aujourd'hui le petit marché du mercredi après-midi et l'esplanade du Quartz qui deviendront demain un seul et même espace public généreux, de qualité, avec un traitement sécurisé pour les usagers, notamment les piétons, et un travail de l'espace devant le groupe scolaire Émile-Zola où là il sera question de rendre l'espace public plus généreux et plus sécurisé pour les enfants qui entrent et qui sortent de ce groupe scolaire.

La suite maintenant, ce sera le choix des entreprises qui est en train d'être réalisé par la Métropole et une nouvelle réunion publique en mai 2018 pour présenter le déroulement des travaux et leur impact sur le fonctionnement de la ville, ces travaux durant de juin 2018 à fin 2019.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai plusieurs demandes d'intervention. En conférence des présidents, nous avons convenu que chaque orateur pouvait disposer de trois minutes.

Madame Haziza ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Une intervention extrêmement rapide sur cette délibération.

Le réaménagement est un projet d'urbanisme important puisqu'il est l'artère centrale de notre ville mais également le point de ralliement de notre ville à Lyon ou sur l'extérieur.

Démarrés en octobre 2014, les travaux de la première tranche d'aménagement se sont achevés en août 2016 et les travaux de la deuxième phase devraient démarrer prochainement. En 2013, j'avais exprimé des craintes quant à la réduction des voies de circulation en raison de potentiels bouchons, de klaxons, de pollution, d'encombrement de rues parallèles, et un impact à la fois sur l'écologie et l'économie.

En effet, plusieurs commerçants craignaient de voir leur chiffre d'affaires baisser eu égard à la future transformation de cette artère principale.

À l'aune des futurs travaux de la deuxième tranche, j'aimerais savoir si la Ville a réalisé un questionnaire de satisfaction auprès des Villeurbannais, des études sur la baisse ou la

hausse de la pollution sonore et atmosphérique et enfin sur l'impact économique auprès des acteurs concernés de notre ville.

Dans la positive, je serais heureuse en tant qu'élue d'opposition d'obtenir ces informations. Dans la négative, et il me semble que cela a été plus ou moins évoqué en commission, je pense qu'un bilan sur ce projet urbanistique et sur ses conséquences serait le bienvenu afin d'en appréhender la pertinence.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Haziza.

Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous nous réjouissons de voter les financements de la deuxième tranche du réaménagement du cours Émile-Zola, un projet porté par les écologistes depuis 2008. C'est un projet nécessaire pour un meilleur partage de l'espace public entre automobilistes et usagers de modes actifs et la réalisation de la première tranche a montré l'amélioration de la qualité de vie des riverains, la fluidité et la sécurité pour les piétons et les cyclistes.

Bien sûr, les contraintes générées pour les véhicules entraînent quelques difficultés aux heures de pointe d'entrée et sortie de Villeurbanne. Pour amplifier le report de la voiture sur les transports en commun et les modes actifs, mais aussi pour réduire la pollution, il est donc important de réaliser la deuxième tranche, mais d'augmenter aussi la capacité de la ligne A du métro avec une quatrième voiture par rame, qui est prévue par le Sytral, mais aussi de mettre en place rapidement la zone de faibles émissions pour limiter les véhicules les plus polluants.

La lutte contre la pollution de l'air est une urgence de santé publique, on le sait depuis plusieurs années, et l'Union européenne vient de le rappeler il y a quelques jours, à la France et à d'autres pays, car nous sommes un des neuf États à ne pas respecter les seuils de pollution aux oxydes d'azote. Notre agglomération est particulièrement visée (comme Paris et la vallée de l'Arve). C'est ainsi que l'Europe demande à la France de fournir fin mars sa feuille de route indiquant comment elle va agir pour abaisser les émissions de polluants.

Alors, la Métropole dira au préfet notamment qu'elle est en train de préparer cette fameuse zone à faibles émissions, mais... pour 2020 ! Les milliers de Villeurbannais exposés aux oxydes d'azote (parmi les 50 000 Grands Lyonnais) manqueront d'air sain encore au moins deux ans !

Alors, cette zone de faibles émissions, de quoi s'agit-il ? C'est un périmètre en cours de définition par la Métropole et les communes (sans doute Lyon/Villeurbanne dans la zone interne au boulevard Laurent Bonneval, avec une partie de Bron et Vénissieux) où seront interdits les poids lourds et les véhicules utilitaires les plus polluants en fonction de la vignette Crit'air.

Les poids lourds et les véhicules utilitaires représentent aujourd'hui 25 % des kilomètres parcourus mais 60 % des émissions d'oxydes d'azote : nous espérons que, outre les plus

polluants en fonction de leur âge, les véhicules diesel seront aussi interdits et demandons la mise en place de cette zone dès 2019 ! Dans un second temps, et si les améliorations constatées ne sont pas suffisantes avec la limitation de ces véhicules, il faudra aussi réfléchir à des restrictions de véhicules des ménages, en aidant les plus modestes à changer leur véhicule, si besoin.

Ce sont la ZFE et le développement de tous les modes non polluants qui contribueront à améliorer la qualité de l'air pour tous et la mobilité de tous. C'est bien plus urgent de mettre l'argent public sur ces projets-là que sur l'Anneau des Sciences, cette nouvelle grande voirie urbaine imaginée voici 50 ans et toujours non réalisée, et aujourd'hui qui n'est plus de son temps !

Pour conclure, rappelons enfin qu'il est une mesure qui ne coûte rien, qui n'est pas difficile à mettre en œuvre et qui améliore la qualité de l'air, c'est l'abaissement de la vitesse sur le boulevard Laurent Bonnevey à 70 km/h : tout le monde a l'air d'accord pour le faire (Villeurbanne, Bron, la Métropole...) alors qu'attend-on ? Un président de la métropole jupitérien peut-être !

Nous voterons, bien sûr, cette délibération sur le cours Émile-Zola, car ce projet n'a pas, lui, attendu la venue de Jupiter...

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Front National Villeurbanne Bleu Marine, Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le cours Émile-Zola est un axe majeur de circulation au sein de la Métropole. À ce titre, il est générateur de trafic avec des nuisances conséquentes. Un réaménagement piloté par la Métropole et la Ville de Villeurbanne s'imposait donc. Cependant, ce réaménagement appelle quelques remarques.

Je ne vais pas revenir sur la première phase, des choses sont tout à fait positives, je les ai constatées : le réaménagement de la circulation à Cusset, l'élargissement des trottoirs, un début de végétalisation qui reste cependant assez timide, mais ce n'est pas un projet qui est parvenu à redynamiser le quartier de Cusset, je le regrette.

Sur la deuxième phase, là aussi, nous aurons un lot d'amélioration, ne pas le reconnaître serait complètement absurde (élargissement des trottoirs devant l'école Émile-Zola, végétalisation de l'esplanade Sakharov), mais cette rénovation ne permet pas de corriger deux espaces : le parvis désertique de l'immeuble en verre Quartz qui reste à mon avis peut-être très fonctionnel mais pas très esthétique, et surtout la place Charles Hernu dont je sais qu'il y aura une amélioration de l'éclairage mais, là aussi, on a une place qui a très mal évolué, qui est fonctionnelle pour les piétons mais qui n'est pas du tout esthétique.

Enfin, on regrettera le manque de places de livraison (beaucoup de commerçants font des remarques à ce sujet, notamment au niveau de République) et la disparition de pas mal de places de stationnement puisque je crois qu'elles seront réduites d'au moins 68 %.

Mais le point qui retient l'attention de nombreux Villeurbannais, c'est que le principe de réaménagement reste la réduction de la circulation automobile.

Dans l'intention, c'est tout à fait louable et j'en serais le premier à m'en féliciter mais, la réalité, c'est qu'encore beaucoup de Villeurbannais ont la nécessité d'utiliser leur véhicule pour se déplacer. On risque donc d'avoir les mêmes problèmes que l'on connaît dans la première partie du chantier de rénovation, à savoir une diminution de 50 % de la circulation sur le cours Émile-Zola mais une circulation qui se déporte sur des axes mineurs et, effectivement, des embouteillages aux heures de pointe.

Je vais répondre à ce qui a été dit précédemment sur les moyens de transports publics : je les utilise et je peux vous dire qu'aujourd'hui ils sont déjà saturés aux heures de pointe. Effectivement, si de plus en plus de gens les utilisent, je ne sais pas comment on pourra faire.

C'est l'unique reproche que nous faisons à ce projet de ne pas avoir anticipé ce problème de circulation et c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Radical Génération Écologie, Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Au-delà du simple cas de l'avenant, permettez-moi d'intervenir sur cette délibération qui porte sur la deuxième tranche des travaux du cours Émile-Zola. En effet, ce projet de réaménagement a pour but de requalifier la voirie afin de donner plus de place aux modes doux, piétons et vélos, tout en diminuant celle dédiée à la voiture.

Ce fut une décision ambitieuse à l'époque. Il a fallu du courage politique pour la proposer et on peut saluer l'ambition de l'équipe municipale d'alors, sous la houlette de Jean-Paul Bret, lors du dernier mandat.

La première tranche a bouleversé le paysage urbain et, par exemple, l'esplanade Manon-Roland est devenue un vrai lieu de vie.

La deuxième tranche, c'est donc maintenant. Ce type d'évolution dans les aménagements urbains permettant un meilleur partage de l'espace public s'inscrit dans un mouvement global qui touche toutes les grandes villes de France et d'Europe. En effet, les enjeux environnementaux et de santé publique actuels nous obligent à adapter nos modes de déplacement et, dans ce cas, la place de la voiture doit nécessairement diminuer afin de laisser plus de place aux cyclistes et piétons, avec une desserte efficace en transports en commun des quartiers concernés.

C'est le cas sur le cours Émile-Zola avec la ligne A du métro et les nombreuses stations Velo'v. Dans toutes les villes qui entreprennent de gros projets de rééquilibrage de l'espace public en faveur des modes doux, il n'est pas rare d'assister à des protestations d'automobilistes au lancement de ceux-ci et, à la fin des travaux, on s'accorde à reconnaître leur bénéfice : mise en valeur du quartier concerné, vie commerçante dynamisée, flux de piétons augmenté. Peu de voix s'élèvent pour réclamer le retour en arrière.

Mais, mes chers collègues, rien n'est acquis dans ce mouvement de rééquilibrage de l'espace public. L'annulation de la piétonnisation des voies sur berge à Paris par le tribunal administratif la semaine dernière doit nous alerter. En effet, ce recours introduit par des collectivités franciliennes au premier rang desquelles la Région Ile-de-France et des associations de lobby pro automobile comme 40 millions d'automobilistes, tend à faire revenir la décision du maire de piétonniser la rive droite des berges de Seine en 2016.

Comment la question de la pollution ne fait-elle pas consensus contre elle à Paris comme à Villeurbanne ? Peut-on aller au-delà des postures politiques ? Pour être à la hauteur des enjeux actuels de notre société, soyons collectivement vigilants à ne pas voir de tels mouvements régressifs.

Portons, comme nous le faisons, une politique ambitieuse en matière d'aménagement et de développement des transports en commun. Les déplacements doivent s'envisager, nous l'avons plusieurs fois rappelé, au niveau métropolitain et même régional. Le réaménagement du cours Émile-Zola reste la référence de ce qu'il faut faire en la matière. C'est le piéton qui crée l'animation, le lien social dans une cité, et pas uniquement le tout voiture.

Nous voterons donc favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe communiste, Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

Voici donc la deuxième tranche de travaux d'aménagement du cours Émile-Zola sur le tronçon allant de l'avenue Thiers jusqu'à la rue Hyppolite Khan qui débutera en début d'été 2018, quatre ans après le début de la première tranche, qui durera plus de deux ans. Cet aménagement est évidemment nécessaire car il répond à des enjeux d'avenir sur les besoins climatiques, à des besoins de mobilité de la population et à l'amélioration du cadre de vie avec de nouveaux espaces mieux partagés.

Il verra encore un peu plus les modes doux se développer avec des pistes cyclables ainsi que la progression de la nature en ville, avec la réalisation en continuité du premier tronçon de plantations diverses.

Il nous semble évident que le cours Émile-Zola nécessite une cure de rajeunissement et il nous semble aussi, comme pour le premier tronçon, souffrir de quelques manques qui auraient pu être pris en compte comme des pistes cyclables en site propre et sécurisées pour tous, ou encore la prise en compte de l'arrivée de la voiture électrique.

Cela n'a pas été le choix pour le premier tronçon alors que nous le disions déjà en 2011 et ne le sera pas non plus pour les suivants. Or, on peut déjà constater les difficultés de la cohabitation entre chauffeurs et cyclistes sur des voies qui se mélangent du fait, par exemple, du stationnement en double file entraînant des difficultés et une mise en danger des cyclistes.

Quant à la voiture électrique, si elle est un enjeu majeur pour le ministre de l'Environnement, elle a déjà commencé son développement avec des ventes en forte croissance mais un accueil par les infrastructures urbaines bien en retard.

Ce sont 84 000 voitures en circulation en 2016 contre 54 500 en 2015, et plus de 110 000 en 2017. Une croissance donc très rapide puisque tous les fabricants d'automobiles investissent fortement dans ce type de véhicule. On notera à ce sujet l'étude récente de l'ADEME qui met en lumière l'impact de la voiture électrique sur les gains en émissions de CO2 par rapport au véhicule à moteur à explosion. Sur une vie entière, la voiture électrique polluerait autant qu'une voiture traditionnelle sauf si on produit de l'électricité nucléaire, précise l'étude. Mais on pourrait aussi développer le photovoltaïque en ville couplé à la voiture électrique qui pourrait alors servir de stockage d'énergie pour les moments où elle est à l'arrêt.

Pour ce qui est des travaux, nous pensons qu'il faudra particulièrement veiller aux nuisances qui ne manqueront pas d'apparaître. Déjà que le temps de mise en chantier est long ainsi que le phasage par les tronçons, n'ajoutons pas à l'exaspération de nos concitoyens. Mieux anticiper et expliquer ce qui va s'opérer sur le cours Émile-Zola est l'objectif des campagnes de concertation qu'il faut accompagner par d'autres moyens de communication. Il ne suffira pas pour cela d'expliquer les travaux mais d'apporter à la compréhension de tous les enjeux de tels travaux, en quoi ils sont bénéfiques pour l'avenir et la lutte contre le réchauffement climatique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bravo. Pour le groupe socialiste, Monsieur Vermeulin ?

M. Frédéric VERMEULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le premier tronçon du cours Émile-Zola est une réussite. Accueilli avec satisfaction par les usagers, ce réaménagement a reconnecté des quartiers jusqu'ici séparés par une circulation dense, bruyante et accidentogène. La redistribution de l'espace urbain avec la réduction du nombre de voies dédiées aux véhicules motorisés a permis une baisse de 50 % de la circulation qui s'est maintenue après les travaux. Je vois difficilement, Madame Haziza, comment cette baisse aurait pu ne pas impacter le niveau de bruit et de pollution. Je n'ai pas les mêmes inquiétudes que vous.

Parallèlement, le nombre de piétons et de vélos utilisant les couloirs dédiés est en nette augmentation. La volonté de réduire dans toutes les grandes villes la circulation automobile constitue un vrai changement de paradigme que certains ne manquent pas de critiquer. Je profite donc de cette délibération pour leur rappeler les engagements pris par la France lors de la COP 21, imposant de vrais changements d'habitudes et nous obligeant à laisser de côté les demi-mesures. À l'horizon 2030, l'objectif fixé est une réduction de 29 % des émissions de gaz à effet de serre dues au transport de personnes et de marchandises. C'est ambitieux et pourtant juste suffisant. Il faut donc que chacun y contribue pleinement.

Nous le faisons avec détermination à notre niveau. La santé des générations qui viennent et l'avenir de la planète nous imposent ces décisions, celles-ci font de plus en plus consensus auprès des citoyens. La métamorphose urbaine liée à la volonté politique de

privilégier les modes doux présente de nombreux avantages par ailleurs, au-delà de ces aspects écologiques et de santé publique.

La végétalisation et les nouvelles configurations permettent de repenser les espaces, d'abandonner les autoroutes urbaines et de créer des lieux de partage. C'est le cas, par exemple, de l'esplanade Manon-Roland devenue un espace public à part entière où s'organisent marchés, fêtes et autres événements participant à la vie du quartier. Ces aménagements permettent également de repenser notre cadre de vie et de prendre en compte les usagers dans leur diversité afin d'améliorer la qualité d'usage pour tous, une notion très importante aujourd'hui.

La ville est bien souvent un parcours du combattant pour les personnes en situation de handicap, de nombreux obstacles, des trottoirs trop étroits, des marches qui empêchent les utilisateurs de vivre la Ville comme tout un chacun, générant parfois de l'isolement. Ainsi, nous avons fait le choix d'élargir les espaces piétons, de les dégager au maximum afin de faciliter notamment le passage des fauteuils et des poussettes car, il faut le rappeler, l'accessibilité profite à tous. Ce qui est accessible à un fauteuil roulant l'est aussi à une poussette, un caddy, etc.

De la même façon, dans cette logique, l'installation de bancs améliore le périmètre de déplacement de celles et ceux qui ont des difficultés à marcher, qu'ils soient âgés ou handicapés, finalement beaucoup de gens.

Par ailleurs, le revêtement choisi sur ce premier tronçon du cours Émile-Zola est volontairement clair pour faciliter la circulation des personnes malvoyantes.

Si la satisfaction des habitants est évidente lorsque le cadre de vie est ainsi amélioré, nous ne pouvons ignorer l'inquiétude générée par les travaux : le bruit, les difficultés temporaires de circulation et parfois la peur du changement sont des conséquences directes des chantiers et notre responsabilité est d'organiser les choses au mieux, d'accompagner les commerçants et les riverains et de les associer aux décisions afin de limiter ces désagréments.

Comme Didier Vullierme, j'ai participé avec les associations à des visites de chantier visant à prendre en compte au mieux les contraintes de chacun. L'aménagement urbain impose malheureusement ces périodes de transition parfois difficiles à vivre mais n'oublions pas que ces travaux permettent de construire année après année et quartier après quartier une ville où il fait bon vivre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire. Quelques éléments de réponse et de complément.

Visiblement, à part Mme Haziza, il y a plutôt quelque chose qui se dégage autour de l'intérêt et de la nécessité de repenser ce cours Émile-Zola tel qu'il avait été conçu au XXe siècle. Peut-être est-elle restée dans ce siècle !

Notre objectif est de construire la ville de demain, comme cela a été dit par Pascal Merlin, Frédéric Vermeulin, Béatrice Vessiller et même, un peu à sa façon, Stéphane

Poncet, pour que l'on pense la ville dans laquelle on se déplace sur les courtes distances, sur laquelle on peut vraiment profiter des espaces publics.

Par quoi cela passe-t-il ? Cela a été dit : par plus de végétation. Je pense que vous pouvez tous aujourd'hui constater la place de la nature sur ce nouveau cours Émile-Zola. Il suffit d'y passer pour voir que ce n'est plus la même chose qu'hier. Nécessairement, cela a un impact sur la pollution de l'air et le niveau sonore. Je ne vais pas entrer dans les détails techniques mais c'est quand même d'une relativement grande évidence.

Les retours que j'ai globalement, ce sont plutôt des satisfactions, et je le mesure parce que je rencontre pas mal de Villeurbannais sur ces projets de voirie assez majeurs, que ce soit sur Grandclément, sur le cours Émile-Zola ou sur d'autres, aujourd'hui, les objectifs qui sont les nôtres de mieux partager l'espace public, à de rares exceptions près, ne sont plus remis en cause. Tout le monde comprend qu'il y a besoin de penser cette ville autrement, que demain on ne peut plus rester avec 95 % de l'espace public dévolu à la voiture. Il faut trouver de la place pour les piétons, les cyclistes.

On peut discuter des modalités. Il se trouve que sur le projet du cours Émile-Zola, la concertation a été longue, intense, près de 30 ateliers et réunions publiques avec les associations cyclistes, les associations de piétons, les associations représentant les personnes porteuses de handicap, avec les conseils de quartier, les habitants. Un gros travail a permis d'arriver à ce que le plus grand nombre pensait être bien pour ce réaménagement.

Sur la place Charles Hernu plus particulièrement, c'est bien plus qu'une place, c'est aussi un lieu multimodal de déplacements avec un métro, un tramway, des piétons, des bus, des voitures, des vélos, ce qui rend les choses compliquées. L'objectif est de permettre avec tous ces modes de trouver leur place, et l'un des buts du prochain réaménagement sera de donner une meilleure place aux cyclistes parce que, aujourd'hui, il faut reconnaître que ce n'est pas facile de traverser la place Charles Hernu à vélo dans les différentes directions.

Quant au parvis du Quartz, je l'ai dit tout à l'heure, il sera réaménagé pour faire un seul espace public avec la place Sakharov et le square Pellet. Il se trouve que la construction est telle qu'une dalle protège le parking au-dessous et que les possibilités d'intervention de la Métropole sont forcément limitées sauf à casser la dalle et à détruire le parking. Cela devient un peu plus compliqué. C'est vraiment le meilleur compromis à mon sens trouvé par la Métropole et par la Ville.

Je reviens aussi sur ce que disait Hector Bravo quant à la question de la place de la voiture électrique et de la façon de faire évoluer cette situation.

Je crois plutôt que ce qui est important, c'est de repenser demain notre façon de concevoir notre mobilité et je crois plus à l'autopartage. On n'a pas la nécessité d'être propriétaire de sa voiture qui passe la majorité du temps à être garée soit dans un parking en sous-sol soit sur la voirie et, demain, en partageant les véhicules pour des déplacements individuels ou à plusieurs, on gagnera beaucoup d'espace public, on fera gagner beaucoup d'argent aux usagers de ces déplacements parce que les études maintenant sont assez claires : il coûte beaucoup moins cher de prendre un abonnement à l'autopartage et de payer les kilomètres que l'on consomme plutôt que d'avoir une voiture qui coûte 5 000 € par an entre l'amortissement, le carburant, l'entretien, etc.

Je pense que c'est plutôt vers cela qu'il faut aller et, à Villeurbanne et à la Métropole, nous avons accompagné le projet bluey, le projet Citiz Yea!. Le partage de l'espace public entre dans cette logique, nous sommes globalement dans une question de partage.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je n'ai rien à ajouter sinon une petite note d'ambiance et d'évolution que j'ai pu constater. Lorsque nous avons proposé, à travers un grand nombre de réunions publiques, d'abord ici dans cette salle et ensuite dans des ateliers de quartier, l'aménagement de la première tranche du cours Émile-Zola, nous avons rencontré quand même, sinon de l'hostilité, un peu de difficultés quelquefois, notamment par rapport à la réduction de la place de la voiture.

Je vois que Madame Vessiller me regarde, elle participait à nos côtés à ce moment-là, M. Llung et M. Vullierme aussi. Nous avons dû avoir un travail de persuasion plus difficile d'une certaine façon. Il faut bien sûr avoir des objectifs, croire en un certain nombre de choses quant à l'évolution et la mobilité de demain.

Lorsque nous avons présenté la deuxième tranche au cinéma Le Zola, parce que cela s'est passé dans cette salle, nous avons vu que tout ce qui avait été dit lors de la première tranche, toutes les réserves et toutes les réticences, était levé pour l'essentiel.

Il reste bien sûr les problèmes particuliers des places de stationnement pour les livraisons, pour les handicapés, mais nous savons qu'avec la réduction de la place de la voiture cours Émile-Zola et l'élargissement du trottoir, la place donnée au vélo avec les deux bandes cyclables de part et d'autre, une étape a été franchie et nous nous réjouissons de voir que, près de quatre ans après, il y a une évolution des mentalités.

Cela ne vaut pas un questionnaire de satisfaction, Madame Haziza, sachant que ce ne serait pas si facile que cela à faire parce que je ne suis pas sûr que la comparaison avec l'image du cours Émile-Zola voici cinq ans puisse se faire facilement. Je donne quand même quelques éléments paramétrés qui montrent que, sur ce plan, beaucoup de choses qui étaient évoquées avant comme des réticences sont largement tombées et ont largement disparu lors de la deuxième tranche.

Il restera la troisième, j'espère que cela ira bien même si ce sera un peu plus compliqué parce que nous aurons à traverser l'avenue Henri Barbusse et son prolongement. Nous aurons des enjeux liés à l'avancée d'une opération urbaine.

Je mets ce rapport aux voix sachant qu'il s'agit d'un avenant à une convention de maîtrise d'ouvrage unique rappelé tout à l'heure par M. Vullierme.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) -

**17 – PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) IMMEUBLES SENSIBLES -
CONVENTION D'OPÉRATIONS ET PRINCIPES DE PARTICIPATION
FINANCIÈRE – M. Richard LLUNG**

M. LE MAIRE.- J'ai une intervention de Mme Khelifi pour deux minutes.

Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Quelques mots de compréhension notamment pour le public puisqu'il n'a pas la délibération sous les yeux.

Le PIG est un programme d'intérêt général qui concerne les immeubles sensibles, souvent l'habitat dit indigne, pour les termes voilés, c'est-à-dire souvent des logements insalubres en piteux état, des gens qui vivent dans des conditions lamentables et des marchands de sommeil qu'il est parfois difficile de recevoir parce que cela génère de l'agacement.

Il y a aussi des situations un peu plus délicates, c'est-à-dire des propriétaires non occupants qui louent leur logement et qui ont du mal à réaliser des travaux pour des raisons de capacité financière.

C'est un dispositif essentiel, parmi d'autres, pour lequel la Ville participe, c'est une compétence métropolitaine et qui aide à résorber ce que l'on appelle l'habitat indigne.

Cela a commencé en 2005 sous une autre forme mais, pour ce qui est de ce PIG, une première période 2013-2017 qui s'est achevée, et là il s'agit de voter une nouvelle période dont une convention et des moyens financiers afférents pour 2018 à 2022.

Quelques éléments de bilan très rapide : 11 immeubles ont été traités, c'est-à-dire 120 logements au cours de la période qui vient de passer, et 18 immeubles, soit 130 logements sont prévus pour la période qui s'annonce.

Cette faiblesse de résultat, en tout cas dans ce que l'on espérait pour résoudre ces situations, est due à la grande complexité des situations et au droit parce que cela touche au droit de la propriété qui est très protégé constitutionnellement, il faut respecter des procédures. Une déclaration d'utilité publique pour résoudre une situation prend souvent un à deux ans, après il faut engager les travaux, les réaliser, s'occuper des locataires qui sont là, les reloger éventuellement. C'est tout un travail qui demande du partenariat avec les différentes collectivités, l'État, l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et aussi de l'argent à mobiliser, que nous votons à travers les budgets.

J'en ai terminé.

M. LE MAIRE.- Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La 23^e édition du rapport annuel sur l'état du mal-logement de la Fondation Abbé Pierre livre une nouvelle description de la crise du logement. Si le marché de l'immobilier affiche une bonne santé générale, l'habitat indigne constitue un phénomène massif en France. Le ministère du Logement a publié en 2014 une estimation portant sur 420 000 logements indignes, laquelle serait très largement sous-estimée selon les acteurs spécialistes.

Un nombre croissant de familles ou de personnes seules sont contraintes d'habiter des logements insalubres qui peuvent nuire à leur santé et à leur sécurité. La plupart de ces victimes n'osent pas se plaindre : peur des conséquences, peur de ne plus avoir de logement du tout, et, pour ces raisons, il est indispensable que la puissance publique intervienne pour les protéger.

Vivre dans de mauvaises conditions d'habitat entraîne de nombreuses pathologies, souvent en lien avec l'humidité et les moisissures dans le logement : pathologies

allergiques et respiratoires, inflammation de la peau et des muqueuses, infections pulmonaires, troubles du sommeil, troubles de l'humeur, stress, anxiété, etc.

À Villeurbanne, selon l'étude « Parc privé du Grand Lyon », il y a près de 2 000 logements potentiellement indignes et 300 copropriétaires potentiellement fragiles à Villeurbanne.

Ce Programme d'intérêt général immeubles sensibles, engagé depuis plusieurs années, est une action nécessaire. Nous savons que chaque opération est difficile à réaliser et que les objectifs annoncés sont bien modestes au regard des logements concernés : le traitement de 13 immeubles (soit environ 130 logements). Nous pensons qu'il faudrait consacrer beaucoup plus de moyens humains et financiers à ces opérations, et en particulier pour amplifier la rénovation énergétique des logements privés et publics. C'est l'ambition annoncée par le gouvernement avec son plan de rénovation du bâtiment, mais nous avons bien noté qu'il ne mettra pas de moyens financiers supplémentaires à l'ANAH notamment (et il va même diminuer les crédits d'impôt) : il est donc à craindre que les discours incantatoires ne suffisent pas à mieux lutter contre la précarité énergétique !

Dans le parc social, c'est encore pire, avec 800 millions des APL pour les locataires HLM, suppression des APL pour les primo-accédants, remise en cause des prêts à taux zéro, le logement social fait l'objet d'une attaque sans précédent dans la loi de finances 2018.

Certains bailleurs sociaux risquent aussi d'être fragilisés et ne pourront pas financer les réhabilitations thermiques lourdes nécessaires dans les logements énergivores !

Nous souhaitons rappeler, à travers cette délibération, que le logement est un droit et que chacun doit prendre sa part dans l'effort collectif pour le satisfaire.

L'actualité est aussi marquée par la question de l'hébergement, et même de l'hébergement d'urgence dans le cadre du plan Grand froid et de l'accueil des migrants. Près de 200 migrants étaient hébergés dans un squat à Villeurbanne, à défaut d'être accueillis dans une structure dédiée financée par l'État, comme le droit le prévoit. Après le départ de feu hier soir dans une chambre du squat, et vu que le préfet n'a pas pris de dispositions pour mettre ces personnes à l'abri, Monsieur le Maire, vous avez décidé d'ouvrir un gymnase et nous vous en remercions.

Il n'en reste pas moins que l'État doit maintenant assumer ses responsabilités et faire preuve réellement d'humanité dans les actes avec la prise en charge de ces dizaines de migrants de ce squat, mais aussi de ceux qui arrivent tous les jours après avoir vécu des drames terribles. C'est de cet État-là dont nous avons besoin, pas de celui qui prépare une loi sur l'asile inhumaine et scandaleuse.

Nous voterons cette délibération.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Quelques mots qui, je pense, seront complétés par la suite. Dans votre propos, ce que je retiens, c'est à la fois un propos général intéressant et en même temps une ode à l'action locale puisque, d'une certaine manière, vous avez dit que chacun

devait prendre sa part. C'est ce que nous faisons ici, j'ai expliqué ce dispositif, c'est un nous collectif avec la Ville de Villeurbanne, la Ville de Lyon et la Métropole en particulier.

Vous avez péché par excès de timidité, vous pourriez être contente de ce que nous faisons, même si c'est toujours insuffisant.

Pour ce qui concerne l'événement d'hier soir, l'incendie sur l'ex-centre de formation des sapeurs-pompiers, rue Baudin, vous avez évoqué la question des migrants. Je suis surpris de la confusion qui existe entre la politique migratoire, les grands choix politiques du gouvernement, et c'est le débat actuel en cours sur la scène nationale, et les conditions de ceux qui sont là. C'est assez différent quand même, en tout cas ce sont les préoccupations que nous pouvons avoir, on a parfois le sentiment qu'il y a en même temps maltraitance. Non-assistance à personne en danger et c'est la difficulté. Ce n'est pas la politique migratoire, c'est une question d'humanité et d'action de proximité.

En l'occurrence, il y a eu sur ce centre de formation un départ d'incendie, sans doute par excès de mode de chauffage sur un réseau électrique saturé parce que c'est un squat. La Ville a pu ouvrir le gymnase des Iris et tant mieux parce qu'on ne va pas laisser les gens dans le froid. Il y a peut-être d'autres solutions qui consisteraient à temporairement remettre le chauffage dans ce centre d'hébergement puisqu'il semblerait qu'il y ait des velléités de l'occuper. C'est toujours un peu délicat puisque, en même temps, c'est un squat.

Nous en sommes là pour aujourd'hui, c'était hier soir, c'est l'actualité. On voit aussi des choses en fonction de la météo. C'est la donnée du moment parce que l'urgence était quand même de pouvoir les loger hier soir et de pouvoir les protéger du froid.

M. LE MAIRE.- Merci.

Un mot sur la dernière partie puisque, hier soir, j'étais au gymnase des Iris, à 21 heures, quelques heures après l'incendie et l'évacuation des habitants du squat de la rue Baudin. Je dois dire qu'il y a eu un bel effort de solidarité, notamment au niveau de la Ville. Quelques élus m'accompagnaient. Il y a aussi, au niveau des fonctionnaires de la Ville, une mobilisation qui s'est faite parce que ce sont des moments où il faut savoir réagir dans l'urgence et prendre des décisions qui relèvent de l'humanité, et nous l'avons fait.

J'ai eu le préfet au téléphone le soir même. Il a dit qu'il allait faire quelques efforts à partir du lendemain. Cela a été le cas ce matin puisque nous avons tenu à Villeurbanne une réunion à 9 heures avec le représentant de la préfecture, la directrice générale de la cohésion sociale. Nous avons avancé aussi pour que ne pas procéder à une évacuation du gymnase ce soir. Nous sommes dans des conditions météo qui font qu'il est difficile de dormir dehors.

Pendant quelques jours encore, nous utiliserons ce gymnase des Iris, c'est notre propre réquisition, l'engagement que nous avons pris hier soir, mais dès cet après-midi, Notre-Dame des Sans-Abri, qui est une structure amenée à gérer, avec d'autres d'ailleurs, un certain nombre d'hébergements d'urgence, prendra la relève, travaillera avec le collectif « Agir pour les migrants » où un certain nombre de personnes sont en situation de responsabilité. Ce n'est pas le cas de toutes mais des personnes reconnaissent le travail que nous faisons dans ces situations et expriment donc une certaine bienveillance.

Je pense que d'ici jeudi ou vendredi, nous pourrons progressivement aider à trouver des solutions parce que je rappelle quand même que si nous le faisons dans un acte posé d'humanité, ce n'est pas la responsabilité de la Ville. La Ville peut aider mais ne peut pas faire.

Cela me permet de dire que nous avons été souvent confrontés à des situations non pas identiques mais qui pouvaient y ressembler, la préfecture a été souvent amenée à demander à Villeurbanne d'y participer et je l'ai fait l'année dernière avec l'ouverture d'un lieu dans La Soie. Nous l'avons fait récemment de façon ponctuelle pour quelques jours ou quelques semaines avec la maison des fêtes familiales.

Nous prenons notre part avec détermination et j'en suis plutôt fier pour l'ensemble de l'équipe municipale. On cite souvent la phrase de Michel Rocard disant que nous ne pouvons pas -à Villeurbanne- accueillir toute la misère du monde mais nous pouvons y prendre notre part, et permettez-moi de dire que c'est la deuxième partie que je souligne aujourd'hui.

Je vais mettre ce rapport aux voix dont je rappelle qu'il s'agit d'un programme d'intérêt général immeubles sensibles.

- Adopté à l'unanimité -

18 – DEMANDE DE SUBVENTIONS À L'ÉTAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES (VVV) – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) -

19 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCLAIREURS ET ÉCLAIREUSES DE FRANCE POUR L'ORGANISATION DE CAMPS – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

20 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2018 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- J'ai plusieurs demandes d'intervention. Il s'agit d'une subvention pour l'association des locataires des terrasses du Tonkin qui fait partie des associations qui bénéficient d'aide dans le cadre de la Politique de la Ville. J'ai une demande d'interruption de séance avant le vote, comme nous l'avons pratiqué quelquefois, de l'association des locataires des terrasses du Tonkin. Madame Sylvette Coulibaly interviendra. La règle est que Mme Le Franc peut dire quelques mots sur cette subvention. Ensuite, dans le cadre du Conseil Municipal, j'ai des demandes d'intervention d'Europe Écologie Les Verts, de M. Poncet pour le groupe Front National et de M. Crombecque pour le groupe PS. M. Bocquet a retiré son intervention.

À l'issue de ces trois interventions, je donnerai la parole pour cinq minutes maximum, comme cela a été convenu, à Mme Coulibaly, dans le cadre d'une interruption de séance, et nous reprendrons la séance, Mme Le Franc interviendra si elle le souhaite, M. Vullierme je le pressens et moi-même s'il le faut.

Madame Le Franc ?

Mme Claire LE FRANC.- Monsieur le Maire, vous avez dit l'essentiel. Comme nous le faisons tout au long de l'année, il s'agit d'adopter ce soir le versement de subventions pour appuyer le travail des acteurs œuvrant au quotidien dans l'un des quartiers reconnu par l'État en Politique de la Ville. Je remets en avant les quatre axes de travail sur lesquels les demandes de subvention sont examinées au sein de la Politique de la Ville : le développement urbain et l'économie, l'accès au droit, l'emploi et la jeunesse. Ce sont les quatre thèmes transversaux sur lesquels est examinée toute demande de subvention au niveau de la Politique de la Ville de Villeurbanne et en lien avec l'État.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Le Franc. Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération est pour nous l'occasion d'évoquer les difficultés de tranquillité publique rencontrées par les habitants du Tonkin. La dalle du Tonkin et plus particulièrement l'îlot compris entre les rues Mozart/Galline et Tonkin/Condorcet sont confrontés à des actes de nuisance et de délinquance depuis trop longtemps, notamment des nuisances sonores dues à des circulations de quads, de scooters, des pétards et trafics en tout genre au vu et au su de tous. Plusieurs dispositifs ont déjà été mis en place (diagnostic, enquête, plan de prévention, etc.) mais sans apporter d'amélioration significative à ce jour.

La vidéosurveillance que vous avez récemment annoncée, Monsieur le Maire, risque de ne rien résoudre : nous pensons que ce sont plutôt des moyens humains qu'il faut déployer, de la police nationale et d'agents municipaux.

Nous avons bien noté que Villeurbanne ne fait pas partie des villes qui accueilleront la nouvelle police du quotidien annoncée par le ministère de l'Intérieur dans une trentaine de quartiers. C'est sans doute regrettable, nous souhaitons que ce soit possible dans la deuxième vague de communes qui en bénéficieront.

Sans attendre, quid du nombre de postes de médiation/prévention sur ce quartier ? À notre connaissance, pas de nouveau poste depuis plusieurs années. Or, on sait que des agents de prévention/médiation existants voici quelques années à Villeurbanne ont eu un rôle important d'apaisement de situations dans les quartiers et de médiation des conflits. Pourquoi ne pas créer une telle équipe dans ce quartier ? Outre les cellules de veille, qui existent déjà, ne faut-il pas mener des actions ciblées entre police nationale, police municipale et éducateurs, et en rendre compte régulièrement aux habitants concernés ?

Dans une vision plus large et qui relève du niveau national (et pas du tout municipal), nous souhaitons soulever la question de la dépénalisation du cannabis, car une partie des problèmes de tranquillité au Tonkin, comme dans beaucoup de quartiers en France, est liée à des réseaux illégaux de vente de cannabis. La dépénalisation pourrait faire tomber une part de ce trafic, ou en tout cas le réduire beaucoup, et cette économie souterraine.

La dépénalisation permettrait alors à la police de se concentrer sur les gros trafiquants et de mettre davantage de moyens sur la prévention de la consommation chez les mineurs avec une véritable politique d'éducation et de prévention de la jeunesse.

Nous pensons que ce débat doit être mis à l'agenda politique. Mais, sans attendre un tel débat national qui de toute façon prendra du temps, renforcer tout de suite les actions publiques de tranquillité au Tonkin nous paraît indispensable.

Merci de votre écoute,

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire,

Deux rapports que vous nous soumettez concernent le quartier du Tonkin, notamment la question de la prévention de la délinquance à travers la Politique de la Ville.

C'est l'occasion d'évoquer la situation catastrophique de ce quartier mais aussi la question de la délinquance que votre bilan de mi-mandat recouvre d'un voile pudique. Le quartier du Tonkin est constamment cité dans la page des faits divers de la presse. Il doit ce palmarès au fait que, depuis des années, il concentre trafic de drogue, agressions et incivilités.

Trafic de drogue tout d'abord. Le quartier est devenu un supermarché de la drogue. Les guetteurs cernent le quartier, les revendeurs sont affairés, les policiers sont dépités et les riverains déprimés. Il est 11 heures, le quartier du Tonkin s'éveille et les petits voyous n'ont plus sommeil.

La drogue au Tonkin, c'est une économie souterraine qui fait vivre certains habitants du quartier, un dealer appréhendé annonçait une recette journalière pouvant atteindre 2 600 €, ce montant étant proportionnel à l'heure d'ouverture du commerce selon l'adage sarkozyste bien connu : dealer plus pour gagner plus.

Or, le bilan de 2017 est effarant : plus de 12 affaires de stupéfiants devant les tribunaux, des saisies de drogue récurrentes et des arrestations mais, au final, une incapacité à endiguer ce trafic de drogue qui renaît régulièrement de ses cendres. Résultat, une certaine lassitude des policiers qui ont de plus en plus de mal à faire leur travail dans un quartier qui tend à vivre replié sur lui-même. À ce tableau, il faut ajouter les vols, les agressions, le vandalisme, 6 voitures brûlées en février, et les incivilités qui rendent le quotidien des habitants insupportable.

Cependant, il ne faudrait pas croire que ce quartier est une zone de non droit. Bien au contraire, c'est une zone sous le contrôle d'une minorité composée de petits caïds et de petits voyous, et c'est bien là le problème pour les habitants.

Voici quelques semaines, c'est notre député qui, en se rendant à une réunion avec les habitants du quartier, découvrait le quotidien du quartier. Ce dernier a été intercepté par des guetteurs qui, au vu de son chapeau mou et de son manteau, l'avaient apparemment confondu avec le lieutenant de police Kojak ou l'inspecteur Gadget !

Le ras-le-bol des habitants et des commerçants, premières victimes de ces agissements, est donc compréhensible. Malgré les multiples démarches entreprises, la situation ne fait que s'empirer et le désespoir guette.

Malheureusement, si cela peut rassurer les habitants du Tonkin, le triptyque drogue/insécurité/incivilités n'est pas propre à ce quartier, il suffit de lire la presse pour se rendre compte que les habitants de Grandclément, du cours Tolstoï et même des Gratte-ciel se plaignent de cette délinquance qui, dès la nuit tombée, sévit.

Ces habitants ont délégué à l'État et aussi à la municipalité le pouvoir d'assurer leur sécurité et de maintenir l'ordre public. Or, force est de constater qu'aucun de ces deux acteurs n'est plus en mesure d'assurer cette sécurité. Il est vrai qu'en quelques années, on est passé d'un laxisme complaisant à une impuissance totale face à l'augmentation de ces délinquances du quotidien. On le voit avec les solutions proposées. Malgré l'échec de la Politique de la Ville, vous persévérez dans la voie de la médiation et de la prévention. Vous refusez d'opter pour des effectifs de police municipale conséquents qui permettraient de faire face à cette situation, préférant attendre l'hypothétique police de proximité qui s'éloigne de plus en plus de nous.

Vous proposez l'installation de caméras de vidéosurveillance sur trois sites, notamment au Tonkin. Le problème, c'est que ces voyous risquent de penser qu'ils sont acteurs d'une émission de télé-réalité intitulée : « Les Tonkinois sur la dalle. »

La raison principale de cet échec, c'est que vous n'avez toujours pas pris en compte la véritable nature et les motivations de ces délinquants. Ce terreau de la délinquance n'est pas lié à la précarité économique et aux discriminations mais plutôt à chercher du côté d'individus sans repères, sans valeurs, et qui ne connaissent malheureusement que la violence comme mode de dialogue. Certains affichent d'ailleurs régulièrement une volonté de confrontation avec tout ce qui symbolise l'ordre et la République française. Le 14 juillet à Villeurbanne en est la parfaite illustration avec des scènes dignes d'une guérilla urbaine.

En conclusion, cette incapacité à agir pour empêcher ces quartiers de sombrer aux mains de la délinquance est révélatrice d'un naufrage idéologique face à la réalité. Vous vous accrochez à de vieilles recettes qui ont démontré en quarante ans leur inefficacité. Vous considérez toujours comme un tabou la répression et la sanction alors que ce sont les uniques moyens dont nous disposons pour lutter contre ce fléau d'une délinquance qui gangrène chaque jour nos quartiers. Les habitants du Tonkin ont droit à la sécurité et, en tant qu'élus, nous devons la leur apporter.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je ne vous remercie pas sur la teneur de vos propos. On peut faire des constats que nous partageons, parce que nous y sommes souvent présents, beaucoup plus que vous, mais il ne suffit pas de pérorer dans un Conseil Municipal pour demander un certain nombre de choses. On a toujours envie de demander ce qu'il faut faire quand on est dans des propos qui sont caricaturaux, démagogiques aussi d'une certaine manière. On part du constat d'une réalité qui est une exaspération mais, nous y reviendrons sans doute à travers ceux de Mme Coulibaly, ils ne relèvent que de l'impasse dans des situations qui sont difficiles.

On sait qu'il y a beaucoup de choses à mettre en place et que toutes ces choses, même en les mettant en place, ne suffisent pas à résoudre tous les problèmes. Prendre en compte la complexité des choses, c'est aussi cela. Cela ne nous condamne pas à l'impuissance

mais à une certaine modestie dans la façon de régler les problèmes ou un certain pragmatisme, peut-être le mot est-il plus adapté que celui de la modestie.

Je donne la parole à Madame Haziza ? Vous l'aviez demandée sur le rapport suivant.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- En réalité, j'avais demandé une intervention sur les deux rapports, cela vous évitera de me répondre la même chose par la suite.

M. LE MAIRE.- Allez-y ! Nous sommes bons et généreux.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Vous le serez moins à la fin de mon intervention, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je n'en doute pas ! Vous êtes un groupe unique, vous nous faites passer à la conférence des présidents des demandes d'intervention, nous sommes assez gentils de vous donner la parole à deux reprises, on nous avait dit que c'était sur l'attribution de subventions aux acteurs de la prévention.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération est l'occasion pour moi d'intervenir de nouveau sur la dégradation de la sécurité au sein de notre ville et dans certains quartiers.

Monsieur le Maire, sortez de votre tour d'ivoire, regardez enfin la réalité en face, et tirez toutes les conséquences qui s'imposent.

Villeurbanne connaît depuis une décennie une aggravation de l'atteinte aux biens et aux personnes. Des quartiers entiers sont rongés par la délinquance et les trafics de drogue en tout genre.

Les Villeurbannais payent leurs impôts et, pourtant, ils n'obtiennent pas la sécurité à laquelle ils ont droit : incivilités, agressions, rodéos, trafics de drogue, violences, vols, caillassages, règlements en pleine rue, voilà le quotidien des Villeurbannais

Plutôt que de prendre le risque de commettre des délits dans des communes vidéoprotégées, les voyous savent parfaitement où ils ont le moins de chance d'être repérés comme à Villeurbanne.

Monsieur le Maire, depuis 2008, je ne cesse de vous interpeller sur le budget dédié à la sécurité sur la vidéoprotection, l'armement de la police car, oui, il y a des élus de l'opposition qui en parlent déjà depuis plus de dix ans, et si vous avez un sentiment de répétition, comme vous l'avez dit en début de Conseil, au final, c'est parce que rien ne change et tout s'empire. Il n'est pas question que nos concitoyens vivent dans la peur. Vous pensez peut-être que c'est de gaieté de cœur que je vous parle d'insécurité ou que c'est pour faire gonfler les scores électoraux ou jouer sur la peur des gens comme j'ai pu entendre comme réponse dans cette enceinte publique. Ce n'est malheureusement pas le cas. C'est une triste réalité partagée par de nombreux Villeurbannais.

Monsieur le Maire, vous êtes pire que la SNCF : ce n'est pas un train de retard que vous avez en matière de sécurité, c'est une multitude de TGV qui laissent Villeurbanne et ses habitants sur le quai au lieu de les porter vers le chemin de la tranquillité publique. Face à la délinquance, on ne recule pas. Face à la violence, on n'abandonne pas. Face au désarroi de nos concitoyens, la responsabilité des pouvoirs publics est de prendre des

mesures permettant une amélioration de leur vie quotidienne. La sécurité est la première des libertés et ne peut pas représenter un budget au rabais.

Monsieur le Maire, c'est votre devoir et c'est le nôtre en tant qu'élus de l'opposition de vous le rappeler continuellement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Pas de commentaires. Monsieur Crombecque ?

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

J'ai le plaisir d'associer à l'intervention de notre groupe celui de Jonathan Bocquet. Je vais essayer d'être court et de respecter les délais.

Nos groupes souhaitent profiter des deux rapports mêlés pour saluer les efforts de notre municipalité et des acteurs associatifs dans la concrétisation de la Politique de la Ville, notamment à travers le contrat de ville local. Adopté en décembre 2015, le volet local se structure autour d'axes importants qu'a rappelés Claire Le Franc.

Nous nous félicitons également du déploiement du projet Grandir à Villeurbanne déployé sur les quartiers prioritaires pour travailler spécifiquement en direction de la jeunesse. Cette politique s'accompagne aussi d'actions destinées à favoriser l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle qui sont des éléments essentiels pour préparer l'avenir.

La subvention accordée à l'association des locataires des terrasses du Tonkin vient reconnaître le travail effectué au quotidien par ses membres pour l'organisation et la promotion d'activités, d'animations socio-éducatives et culturelles en direction des habitants, et œuvrer à la qualité de vie.

Je voudrais dire à M. Poncet qu'il n'est pas utile d'emprunter maladroitement à Jacques Dutronc pour avoir du talent en politique, ni de se référer à des séries américaines pour avoir raison.

Monsieur Poncet, vous êtes pour moi le martin-pêcheur du Conseil Municipal : vous venez vous préoccuper des problèmes des Villeurbannais en un temps bien loin de leur quotidien. Je vous invite, parce que nous sommes un certain nombre d'élus villeurbannais à habiter au Tonkin ou aux franges du Tonkin, à y faire nos courses, à nous promener, à aller retirer nos colis à La Poste ou chez le marchand de journaux, venez, accompagnez-nous, Monsieur Poncet, et vous verrez que vos propos caricaturaux sont une insulte aux habitants du Tonkin.

Je le dis avec gravité et je le dis aussi à Emmanuelle Haziza : sur ces sujets de sécurité, de tranquillité, il faut être modeste, il faut être réaliste. Je ne suis pas sûr que stigmatiser la situation villeurbannaise permette d'avoir raison dans son camp politique, et on pourrait s'amuser, mais ce serait stérile, à faire la comparaison de la situation à Saint-Priest, à Rillieux ou à Saint-Fons où, là aussi, un certain nombre d'habitants vivent dans l'incivilité face à l'intranquillité, et cela ne nous réjouit pas que cela se passe dans d'autres territoires, cela ne nous réjouit pas que cela se passe à Villeurbanne, cela ne nous réjouit pas qu'il y ait de tels exemples sur le territoire du Tonkin.

Dans le même esprit, le deuxième rapport porté par Didier Vullierme attribue des subventions aux acteurs de la prévention, de la médiation, de la sécurité et de l'accès au

droit, qui sont pour nous des éléments essentiels pour une partie de la population, et nous ne parlons pas de ceux qui sont déjà dans l'incivilité, qui créent les conditions de l'intranquillité, nous pensons à ceux, et je n'ai pas peur des mots, qu'il faut préserver, sanctuariser dans un rapport à la République parce qu'il faut aussi diffuser les valeurs de la République pour éviter l'intranquillité.

Oui, les valeurs de notre République sont belles mais il faut collectivement, avec réalité, en fonction des situations sociales des uns et des autres, nous donner les moyens de répondre à certaines situations sociales, à certaines situations économiques qui sont développées à l'intérieur du contrat de ville.

Tandis que certains stigmatisent quotidiennement, avec des mots plus forts les uns que les autres, les habitants de ces quartiers, nous préférons, nous, saluer la mobilisation des habitants, la mobilisation des associations pour créer à terme les conditions de la cohésion sociale, de l'amélioration du cadre de vie et permettre l'inclusion sociale.

Les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville sont historiquement des laboratoires d'innovation sociale ou se développent, et Villeurbanne a montré l'exemple à maintes reprises, de nombreuses démarches de participation.

Le gouvernement précédent avait décidé d'aller plus loin en inscrivant le principe de la co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants, ce principe a été conforté avec la création des conseils citoyens, et Villeurbanne y a toute sa part. Les habitants qui participent aux conseils citoyens, qui peuvent exprimer leur situation quotidienne, sont écoutés par les élus. Je rappelle, et c'est relativement rare sur les territoires, que la Ville de Villeurbanne a désigné des adjoints de quartier pour être au plus près de la réalité des habitants de territoire.

Ce principe a été conforté, les habitants et les acteurs locaux contribuent conjointement avec l'État, les collectivités territoriales et les associations à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier.

La réussite des projets implique l'association des habitants à toutes les étapes de la démarche, ils contribuent à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de renouvellement urbain.

Les actions de prévention sont indispensables. Elles sont orientées vers les jeunes : éducation à la citoyenneté, médiation. Oui, Monsieur Poncet, la médiation est importante, oui, Monsieur Poncet, nous vivons pour développer des axes de médiation, et non, Monsieur Poncet, la médiation n'est pas un gros mot.

Ces actions visent à l'amélioration de la tranquillité publique. Nous ne sommes ni aveugles ni naïfs et nous savons qu'elle est une source de préoccupation importante des habitants du quartier du Tonkin, comme dans d'autres quartiers.

C'est dans cet esprit que la municipalité a proposé la mise en place d'équipements en vidéosurveillance associée à une présence humaine indispensable. La vidéosurveillance seule ne résoudra rien, la vidéosurveillance est un élément potentiellement de prévention mais il faut, bien évidemment, accentuer les moyens humains sur le terrain pour faire de la médiation. Non, Monsieur Poncet, nous n'avons pas peur du terme de répression mais

la répression n'appartient ni aux élus de la République ni à la police municipale au premier chef, à un moment, c'est la question des moyens de l'État.

La municipalité prend toute sa part, elle ne peut prendre que sa part et ne peut se substituer à l'État.

Alors, face à la démagogie des uns qui agitent l'insécurité permanente, la délinquance à tout coin de rue, l'intranquillité et le danger, faisant passer le Tonkin et Villeurbanne pour je ne sais quelle ville des États-Unis à une époque aujourd'hui révolue Monsieur Poncet (vous avez dû trop regarder de séries américaines dans votre jeunesse, elles vous ont marqué l'esprit, peut-être déformé), mais aussi face à l'incantation et aux propos de certains qui promettent des réalités tout de suite, demain, nous disons qu'il faut du temps, le temps de la pédagogie, le temps de l'action, et nous disons aussi à l'État qu'il nous faut des moyens pour agir.

Quand nous sommes aujourd'hui confrontés à la baisse de dotations prévues par l'État par rapport au fonctionnement de notre municipalité, nous pouvons nous inquiéter mais nous sommes volontaristes sur ces questions, nous sommes à l'écoute des habitants du Tonkin, nous sommes à l'écoute des habitants de Villeurbanne dans leur ensemble pour faire avancer leurs préoccupations et établir les conditions d'un vivre ensemble commun.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'interromps notre séance. Je donne la parole à Mme Coulibaly.

(La séance, suspendue à 18 heures 08, est reprise à 18 heures 14.)

M. LE MAIRE.- Je vois certains applaudir frénétiquement, je les connais, je les ai vus applaudir frénétiquement dans bien des situations et de manière très différente. Nous sommes l'une des rares municipalités à permettre l'interruption de séance. C'est quelque chose qui se remarque dans l'exercice de la République. Dans la plupart des municipalités de notre Métropole, je ne crois pas que ce genre de choses se pratique. Si on veut le pratiquer, il faut le faire bien et, à partir de là, c'est une interruption de séance. Je ne doute pas que le public nombreux est venu vous accompagner dans cette séance, il représente d'une certaine manière l'exaspération telle que vous l'avez traduite dans votre propos. Vous l'avez bien fait d'une certaine manière, nous nous en tenons à cela et l'interruption de séance ne doit pas susciter d'approbation ou de réprobation publique.

Nous allons reprendre la séance. Il s'agit d'une délibération pour une subvention à l'ALTT. Il y a quelquefois des choses qu'il est bon de rappeler. Même si c'est une subvention modeste, elle compte dans la Politique de la Ville. J'en vois qui partent mais il est toujours intéressant d'avoir les réponses et l'ensemble des éléments. Faites comme vous le souhaitez.

Mme Le Franc qui était la rapporteure peut dire un mot si elle le souhaite, M. Didier Vullierme aussi puisque vous avez évoqué les problèmes liés à la sécurité et la tranquillité publique. Il a l'avantage, outre ses délégations, d'être présent à de très nombreuses reprises pour vous rencontrer sur le quartier du Tonkin. M. Crombecque a fait allusion aussi au fait que des conseillers municipaux ici, à part certains, les plus virulents qui n'habitent pas à Villeurbanne mais qui, évidemment, parlent beaucoup de Villeurbanne (Monsieur Poncet, je vous regarde), habitent le quartier du Tonkin, M. Ali Mohamed

Ahamada, M. Crombecque et sans doute d'autres. Nous sommes, certes, des élus, mais aussi des personnes qui vivent dans cette ville. Nous avons aussi une approche qui n'est pas différente fondamentalement des citoyens.

Je m'arrête là. Madame Le Franc ?

Mme Claire LE FRANC.- Monsieur le Maire,

Je laisserai aussi Didier Vullierme répondre sur les aspects de sécurité.

Pour répondre à mes collègues élus, Monsieur Poncet, vous avez cité notamment Grandclément et Gratte-ciel. À ce que je sache, ces quartiers ne sont pas en Politique de la Ville, vous stigmatisez, c'est un réflexe pavlovien chez vous, dès qu'il y a le mot « Politique de la Ville », vous intervenez pour dire que ce n'est pas bien. Les deux quartiers cités dans votre intervention, malheureusement pour vous, ne sont pas dans la géographie prioritaire de l'État, et comme je ne renonce jamais à la pédagogie qui est l'art de la répétition, je vous redis, Monsieur Poncet, que l'objectif que vous assignez à la Politique de la Ville est incommensurable.

Avec 0,10 % du budget de l'État, comment résorber les inégalités territoriales et sociales ? Je ne sais pas faire. Ce n'est pas un échec, ce sont juste des objectifs inatteignables. C'est autre chose aussi la Politique de la Ville, c'est la rénovation urbaine mais aussi le travail au quotidien des associations dans les quartiers.

Je rappelle aussi que le retrait de la Région sur de nombreux projets a fragilisé les acteurs du quotidien et, pour la Région aussi qui s'est retirée de beaucoup de projets dans les quartiers, c'est un recul de notre République par ces baisses de financement.

Madame Vessiller, j'entends aussi la question de la prévention. Effectivement, travaillons ensemble, à la Métropole notamment, pour doter notre territoire d'éducateurs de rue en nombre significatif. Nous nous battions régulièrement avec le Département par rapport à un nombre d'éducateurs de rue, il faut le faire aussi à la Métropole parce que le chiffre n'a pas changé voire les équipes sont encore plus en précarité.

Effectivement, la répression n'est pas un gros mot, n'est pas un vain mot par rapport à ce que vous disiez, Madame Coulibaly. Par rapport aux trafiquants en pied d'immeuble, il est nécessaire que la répression soit présente. Je n'ai pas de baguette magique, loin de là pour moi sur ce volet Politique de la Ville, je laisserai mon collègue Didier Vullierme vous répondre, mais sachez aussi que nous travaillons depuis de nombreuses années sur l'urbanisme de dalle, même si un certain nombre de choses arrivent aujourd'hui, avec notamment les agents de la MSP du Tonkin et une réunion sera programmée courant mars sur ces questions.

M. LE MAIRE.- Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire.

Beaucoup de choses ont été dites, je commencerai par souscrire pleinement à ce que disait M. Crombecque sur le fait que nous regrettons profondément ces situations. Nous en avons déjà débattu à de multiples reprises avec la présidente de l'association. Je vous ai rencontré voici quelque temps fin octobre sur ces sujets, particulièrement sur le secteur des terrasses du Tonkin. Un certain nombre d'entre vous à ce moment-là

m'avaient dit qu'il y avait eu un mieux suite aux actions menées et que, pendant un temps, les choses s'étaient améliorées. Vous déplorez aujourd'hui qu'elles soient redevenues plus difficiles. Je ne reprends pas vos propos, ils étaient suffisamment clairs et éloquents. Cela signifie que nous allons continuer. Nous poursuivons nos efforts.

Nous avons entrepris beaucoup de choses depuis un certain nombre d'années. C'est passé par la présence policière sur le terrain. En 2016, nous avons créé la section de soirée de la police municipale qui visait à être présente sur des horaires élargis : elle s'arrêtait à 20 heures, elle est présente jusqu'à 23 heures l'hiver et 1 heure du matin l'été maintenant. Cela a été repris dans un certain nombre d'interventions.

Compte tenu du contexte, nous avons armé la police municipale de différentes façons, nous avons revu ses équipements après un dialogue long avec les agents de police municipale, et nous allons recruter 6 policiers municipaux supplémentaires en 2018, votés au budget de décembre.

Cela a été dit également, la Ville se lance sur la vidéosurveillance, notamment sur le Tonkin, dans une première étape qui arrivera au mois de juin sur le secteur autour du tramway Tonkin secteur Jacques Brel.

Si je dis cela, c'est parce que nous menons de concert cette question de vidéosurveillance et cette question de présence sur le terrain. Il n'était pas concevable de mettre de la vidéosurveillance sans renforcer nos moyens d'intervention.

Quand même, il arrive un moment où il est important de savoir d'où l'on vient. M. Lacoste sait certainement de quoi je vais parler parce que je lui ai dit récemment : entre 2002 et 2012, nous avons vécu une période pendant laquelle la politique menée par l'État français, c'était la révision générale des politiques publiques (RGPP) : un fonctionnaire sur deux partant à la retraite n'était pas remplacé, et cela a joué également sur la police nationale.

Sur le commissariat de Villeurbanne, sur cette période, ce sont plusieurs dizaines de fonctionnaires de police dont les postes ont été supprimés. Il n'y a pas besoin d'avoir fait l'ENA ou Polytechnique pour comprendre que le métier de la police ne se fait plus tout à fait de la même façon. Pendant ce temps-là, sur la même période, et je regarde mon collègue Gilbert-Luc Devinaz, les effectifs de police municipale ont doublé de 20 à 40 et nous poursuivons cet effort aujourd'hui.

Je comprends, vous vous adressez au maire parce que c'est le représentant républicain le plus facile à atteindre, c'est normal, il est là, vous savez à quelle adresse le trouver, c'est légitime de le faire. Si je dis cela, c'est aussi parce que le maire n'est pas le dépositaire de toutes les autorités. L'État, cela a été dit à plusieurs reprises et par vous-même, a son rôle à jouer, et la sécurité est une compétence régaliennne de l'État.

Nous nous faisons votre porte-parole en tant qu'élus municipaux. Quand nous intervenons dans la concertation pour la police de sécurité du quotidien, nous faisons des propositions dans ce domaine-là sur Villeurbanne ; quand en décembre le maire de Villeurbanne a convoqué pour le Tonkin un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance restreint avec le préfet de police, le procureur de la République, la direction départementale de la sécurité publique et le président du tribunal de Grande Instance pour évoquer concrètement les difficultés liées à ce que vous avez décrit au

Tonkin, c'était pour que l'État et la Justice puissent prendre leur responsabilité et apporter des solutions. C'était en votre nom, au nom des habitants de ce secteur parce que nous connaissons la situation. Les représentants de l'État n'ont pas forcément cette vision et il nous semblait important de pouvoir les mobiliser. Cela a mené à des actions de police.

Clairement, nous n'avons aucune difficulté avec la répression quand il y a des actes de délinquance mais nous pensons que la répression n'est pas le seul axe. La politique de tranquillité et de sécurité a trois axes qui doivent être équilibrés : la prévention, la médiation et la répression. Quand des difficultés sont réelles, du niveau de la délinquance, du trafic de stupéfiants, nous n'avons aucune difficulté pour la répression. C'est pour cette raison que quand le nouveau commissaire est arrivé en septembre 2016, comme c'est la pratique républicaine, il est venu se présenter en mairie de Villeurbanne, je l'ai reçu dans mon bureau et je lui ai dit qu'il y avait une priorité sur laquelle il devait s'atteler : la question du trafic de stupéfiants au Tonkin parce que la situation était compliquée. Il m'a dit : « Je vous entends, je vais le faire. » et c'est ce qui a amené aux opérations de police qui se sont terminées par des interpellations importantes sur le Tonkin.

Lors du CLSPD restreint, nous savions que ces opérations étaient en cours. La police nous tient au courant mais nous ne pouvons pas trop en parler parce qu'il y a besoin d'un minimum de discrétion pour qu'elles puissent porter leurs fruits. C'est de la surveillance, des enquêtes longues et compliquées.

Nous savions que cela allait aboutir et le maire a demandé au préfet qu'il y ait une prévention forte suite à ces opérations, et je pense que vous l'avez constaté, pendant un certain nombre de semaines, il y a eu des forces supplétives, des forces mobiles présentes sur le Tonkin pour faire en sorte que, suite au coup de filet important, la force publique montre qu'elle était présente sur le terrain. Cela a été fait à la demande de la Ville qui n'a pas autorité sur les forces de l'État mais en votre nom.

Je veux vraiment insister sur ce point parce que nous déplorons ce qui vous arrive. Nous faisons tout, sur les compétences municipales dont j'ai parlé un peu, la police municipale, le lancement de la vidéosurveillance sans aucun dogmatisme, avec une vision très pragmatique des choses.

Je ne sais pas si je peux le dire aux élus du Conseil Municipal, cela a été annoncé, une commission générale se déroulera le 13 mars prochain au cours de laquelle nous reviendrons sur l'étude sur la vidéosurveillance, sur le travail sérieux fait par les cabinets qui ont travaillé sur ce sujet et nous le ferons en toute transparence pour vous présenter nos conclusions.

Voilà, je suis peut-être un peu long sur le sujet mais il est d'importance, nous y consacrons du temps et de l'énergie, les services municipaux sont particulièrement mobilisés en lien avec le commissariat de Villeurbanne dont je dois dire qu'il fait un travail assez remarquable. J'ai des statistiques du nombre d'interventions sur l'année 2017, c'est colossal.

Simplement, nous sommes face à un phénomène de société. Madame Vessiller parlait du trafic de stupéfiants et particulièrement de cannabis. Les ventes sont importantes. Il faut

quand même avoir à l'esprit que, pour un commerce, quand il y a un vendeur, cela signifie qu'il y a un acheteur aussi. Les acheteurs des produits stupéfiants ne sont pas forcément tous des jeunes avec des capuches et des casquettes à l'envers. Il y a aussi des responsabilités individuelles des uns et des autres sur ces questions. On peut se dire qu'être consommateur, ce n'est pas si grave, mais si parce que cela engendre derrière celui qui vend et qui cause des troubles à l'ordre public. C'est réellement une question de société et je pense qu'il faudra que notre République pose ce débat de fond.

Nous sommes dans un système de prohibition depuis quarante ou cinquante ans qui est à bout de souffle. Nous avons des forces de police, une justice qui n'arrivent pas à faire face parce que l'ampleur est telle que la réponse pénale n'est pas forcément adaptée. Je pense qu'il faut poser les choses différemment. Je ne sais pas si cela passe par de la dépénalisation, de la légalisation, un renforcement de la prohibition, en tout cas, je pense que l'on ne peut plus simplement traiter les effets. C'est ce que nous faisons en tant que municipalité, nous sommes condamnés à traiter les effets de ce phénomène mais il faut se poser, au niveau de notre nation, la question de traiter les causes et de la façon de réfléchir à ce trafic de stupéfiants qui pourrit la vie d'un certain nombre de personnes.

Voilà ce que je souhaitais dire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Quelques mots seulement parce que M. Vullierme a évoqué la multiplicité des réponses et aussi la complexité des choses.

Dire que les choses sont complexes, ce n'est pas faire aveu d'impuissance, c'est simplement dire que ce n'est pas « Y a qu'à ». Vous ne l'avez pas dit, Madame Coulibaly, mais, en lisant *Le Progrès* ce matin, votre présidente était citée, elle disait : « C'est la patate chaude que l'on se renvoie. » L'expression est imagée, je ne vous en fais pas le reproche.

Devant cette situation que vous avez décrite avec justesse, que nous connaissons aussi. Vous en ajoutez en disant les choses telles que vous les ressentez et c'est normal, nous avons aussi des indicateurs et des élus de terrain qui le savent et le constatent. Quand nous avons pris cette initiative d'un CLSPD restreint, cela n'avait jamais eu lieu avec le procureur adjoint (il n'est pas facile de faire venir la Justice dans une telle réunion, ils disent qu'ils ont des affaires plus importantes à traiter que le deal), les commissaires de police (c'est plus facile), le commissaire divisionnaire de Villeurbanne, le commissaire central de Lyon qui était l'ancien commissaire de Villeurbanne, le préfet délégué à la sécurité, le tribunal de Grande Instance. On ne résout pas tous les problèmes mais on leur rend compte et on témoigne d'une situation. C'est vrai que nous ne l'avions pas fait avant dans d'autres situations à Villeurbanne.

Pour autant, il ne faut pas non plus stigmatiser le quartier du Tonkin. Des gens y habitent, y vivent, fréquentent des équipements municipaux et ils sont nombreux, n'en faisons pas l'image d'un quartier (vous ne l'avez pas fait) comme on peut en trouver quelquefois dans la banlieue parisienne (il est toujours facile de faire des comparaisons), des quartiers qui sont non pas hors de la République mais où la situation est d'une autre nature.

Il y a une situation particulière au quartier du Tonkin qui n'est pas, contrairement à ce qu'a dit M. Poncet, un quartier fermé, c'est un quartier très ouvert, et c'est sans doute

aussi l'une des raisons des difficultés, notamment le trafic de drogue. Il y a des transports en commun nombreux, des équipements municipaux, le campus à côté. Pourquoi l'arrêt de tramway Jacques Brel est un endroit qui focalise les trafics ? Parce que des gens circulent et viennent acheter. Excusez-moi de le dire, ce sont quand même les étudiants du campus. Cela ne fait pas de ce quartier le premier quartier de deal de l'agglomération, je le conteste, mais cela fait une situation particulière liée à l'ouverture de ce quartier, à la proximité d'un campus. Des gens circulent du campus à la place Charles Hernu et après vont dans l'agglomération. Quand on sait que 40 % de la population consomme ou a consommé, il y en a sûrement ici dans cette salle aujourd'hui, ma génération fait que j'y ai échappé complètement mais je ne me vante pas pour autant, il y a des vendeurs.

À partir du moment où nous sommes dans un système de prohibition (le terme n'est pas tout à fait exact), cela génère un système.

Cela pose le problème de ce que l'on fait par rapport à cela. On ne va pas le régler dans cette enceinte mais on ne tiendra pas comme cela parce que le système aujourd'hui génère un système, du deal, des profits, une hiérarchie entre les guetteurs, etc.

C'est un fait incontestable que, ces quatre dernières années, le deal de cannabis a explosé en France. Contrairement à ce que dit M. Poncet, il y en a à Lyon, à Vénissieux, à Saint-Fons, à Bourg-en-Bresse, à Dijon et à Paris aussi. C'est un constat que l'on peut faire au niveau national. Dans la situation donnée d'une consommation illicite dans laquelle le deal devient une façon de vivre pour un certain nombre de ceux qui y participent, la question devient un vrai problème.

Le quartier du Tonkin, parce que c'est un quartier ouvert, parce qu'il est à côté du campus, parce qu'il y a des transports en commun, parce que c'est facile de prendre et de partir en tramway, est un endroit un peu privilégié par rapport à d'autres quartiers. C'est une réalité et il n'est pas facile d'y répondre.

Les discussions que nous avons eues avec le commissaire ont provoqué des actions importantes, sans les citer, en termes de quantité de cannabis saisi, de nombre de personnes arrêtées, de nombre de personnes incarcérées, et c'est là que le rapport avec le procureur de la République joue parce que, quand les affaires sont traitées, ils savent que sur un quartier il y a des difficultés et, à partir de là, la Justice n'est pas forcément juste de la même manière. Elle en tient compte, elle sait que là il faut peut-être prononcer davantage de peines, veiller à ce qu'elles soient davantage exécutées.

Cela a permis d'obtenir des résultats. Il faut mettre, comme l'a dit le commissaire, du bleu c'est-à-dire des policiers dans la rue, dans la visibilité. Cela a été le cas au Tonkin, notamment au mois de décembre de façon assez conséquente, mais à moins de mettre tous les effectifs de police de Villeurbanne sur le terrain, on ne peut pas mettre du bleu en permanence. Il faut aussi savoir doser, partir pour revenir une autre fois.

C'est ce que j'appelle la complexité.

Tout cela vous montre que nous sommes évidemment présents. Tout le monde dit « M. le Maire », je ne sais pas combien de fois ce soir, cela pourrait m'honorer d'une certaine manière mais je trouve que quelquefois, dans des responsabilités comme celles-ci, il est évident que les pouvoirs sont partagés. Didier Vullierme l'a dit, ce n'est pas moi qui commande les forces de police. Il faut avoir un bon rapport avec le commissaire de

police, travailler avec lui, mais ce n'est pas moi qui décide des moyens affectés sur tel ou tel quartier.

Nous sommes des partenaires dans le domaine de la tranquillité publique. Nous avons cet avantage et cet inconvénient que c'est nous que vous venez voir et qui allons vous voir quand il y a des difficultés. Vous allez au Conseil Municipal et non pas au commissariat de police pour poser le même problème, ni à la préfecture mais, c'est ainsi fait, c'est la République. En même temps, le maire, même s'il a des pouvoirs de police, ils sont régis par la loi dans le domaine de la tranquillité publique et non pas dans le domaine de la police nationale.

Dire cela n'est pas faire aveu d'impuissance mais vous dire un peu comment les choses se posent et comment nous pouvons agir et aussi comment nous ne pouvons pas agir autant sans doute que vous le souhaiteriez.

Sur le quartier du Tonkin, merci de votre témoignage. Il est venu en séance du Conseil Municipal apporter une note particulière et sans doute un peu plus forte que celle que nous avons jusqu'à maintenant, même si je pense que nous avons bien cette connaissance. Il est pris en compte. Nos actions sont dans la continuité. Elles se situent dans le cadre un peu particulier du deal qui amène une situation un peu particulière mais la persévérance que nous avons est forte.

Vous avez dit que, dans le budget municipal, on en faisait beaucoup pour l'éducation, beaucoup pour le social, pas beaucoup pour la sécurité. Je ne suis pas d'accord. Dans ce budget, nous faisons pour la sécurité ce que nous devons faire. Nous ne pouvons pas le faire non plus au détriment parce que les parents d'élèves viendraient protester sur d'autres choses.

Nous avons à prendre en compte l'intérêt public et, dans le domaine de la sécurité, dans les responsabilités qui sont les nôtres, je crois que depuis déjà un certain temps, et nous les avons renforcées ces dernières années, sans revenir sur ce qu'a dit M. Didier Vullierme, nous avons pris nos responsabilités et nous continuerons à les prendre avec les moyens techniques qui sont ceux d'aujourd'hui, dont aucun n'est miraculeux. Aucun ne suffit à lui-même pour apporter la sécurité mais c'est avec l'ensemble des moyens humains et matériels que nous voulons continuer d'agir.

Merci à toutes et à tous de votre participation, et d'abord à ceux qui sont intervenus dans cette salle, même si leurs propos quelquefois... Je ne dis rien d'autre.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

C'est la conséquence, Monsieur Poncet, de vos propos. C'est formidable de vous voir comme cela !

21 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA PRÉVENTION, DE LA MÉDIATION, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCÈS AU DROIT POUR L'ANNÉE 2018 – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

22 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

23 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2020 AVEC L'ASSOCIATION EUREKA – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- M. Chabrier est absent. J'ai une demande d'intervention de M. Morel.

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Notre intervention ne concerne pas réellement l'association Eurêka, ni même la culture. Il s'agit plutôt d'un prétexte pour rappeler notre attachement à la transparence de la vie publique, en particulier dans le cas de subvention de la Ville. Notre intervention concerne donc toutes les associations qui perçoivent une subvention.

Comme nous l'avons déjà rappelé, nous souhaitons que toute association percevant une subvention publie son bilan d'activité et financier. C'est une action courante, voire spontanée, dans de nombreux pays de l'Europe du Nord, mais pas en France.

D'une façon plus générale, la démocratie est en recul en France selon l'étude de *The Economist Intelligence Unit* et la France se classait 24^e ex aequo avec la Corée du Sud en 2016. La France, classée dans les démocraties imparfaites, vient même de dégringoler à la 29^e place mondiale et à la 16^e place en Europe, résultat, semble-t-il, du mandat Hollande. Dans les 5 premiers de ce classement, il y a la Norvège, l'Islande, la Suède et le Danemark, soit 4 pays européens (ouf !) au sens géographique et même de l'Europe du nord. Les points faibles de la France sont la culture politique qui inclut la transparence, la participation politique, notamment à l'échelon local, et le fonctionnement du gouvernement. Là, la municipalité n'y peut rien.

Sur la transparence et la participation citoyenne qui au sens de l'étude est que les citoyens doivent se considérer comme étant bien consultés, la municipalité pourrait faire bien mieux à faible coût.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Au XIX^e siècle, on avait le voyage de M. Dumollet, nous avons maintenant les voyages de M. Morel. C'est une petite représentation à chacun de nos Conseils Municipaux mais nous commençons à l'apprécier véritablement. Merci.

Comme vous avez dit vous-même que cela n'avait aucun rapport avec la subvention ou la politique culturelle, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

24 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

25 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR DES PROJETS SPORTIFS – M. Mohamed Ali AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

26 – MODIFICATION DES MOYENS ATTRIBUÉS AU GROUPE LES RÉPUBLICAINS-CHANGEONS VILLEURBANNE – M. Jean-Paul Bret

M. LE MAIRE.- C'est modeste, c'est lié au changement de nombre du groupe. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

27 – DÉSIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DE DIFFÉRENTS ORGANISMES ET COMMISSIONS MUNICIPALES – M. Jean-Paul Bret

M. LE MAIRE.- Nous avons un vote mis sur vos tables. Beaucoup de ces désignations correspondent au remplacement suite au décès de Mme Casoli, pas toutes, il y a eu quelques modifications au niveau des commissions par rapport aux demandes formulées par tel ou tel d'entre vous. Vous avez la liste.

Nous avons d'autres désignations relatives à des évolutions dans les représentations pour le groupe scolaire Antonin Perrin, pour l'IUT Lyon I, pour le collège Simone Lagrange dont je rappelle que c'est l'ancien collège Jean Vilar à Villeurbanne qui accueille des élèves de Vaulx-en-Velin, pour le Conseil consultatif de lutte contre les discriminations ethniques et pour l'ASVEL Basket où nous avons auparavant Alain Vincent, un ancien basketteur international, qui a souhaité, tout en restant supporter, ne plus siéger, et nous proposons la candidature du directeur de l'ASVEL Basket féminin, ce qui permettra d'avoir un représentant du basket féminin au sein de l'ASVEL Basket.

Je vous propose de ne pas voter à bulletin secret chacune de ces désignations, personne ne le souhaite ?

Nous mettons l'ensemble de ces délibérations au vote. Si certains ne se sentent pas concernés suffisamment, ils ne prennent pas part au vote ou ils s'abstiennent. Néanmoins, je pense qu'une majorité va voter cette liste.

- Adopté à la majorité (39 pour - 4 abstentions - 10 NPPV) –

M. LE MAIRE.- Mme Haziza ne se prononce pas. Vous avez dit vous-même, Madame Haziza, que depuis dix ans au sein de votre groupe, vous prôniez un certain nombre de choses. Vous étiez sur la liste quand même. On ne peut pas gommer l'histoire.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Je ne renie rien, Monsieur le Maire.

28 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2016 – M. Jean-Paul Bret

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une communication d'une délibération votée à la Communauté urbaine, nous devons la rapporter dans cette enceinte. Vous avez le rapport. Il n'y a pas de vote.

Mes chers collègues, merci et bonne fin de soirée.

(La séance est levée à 18 heures 46.)